

---

## Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 11 septembre 2006

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 4)
<i>Hommage</i> à madame Nathalie Gautier	(p. 4)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 4)
<i>Appel</i> nominal	(p. 4)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 4)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 12 juin 2006	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation accordée par délibération n° 2006-3289 du 27 mars 2006 (dossiers n° 2006-3563 et 2006-3564)	(p. 5)
<i>Désignation</i> des représentants au sein des conseils d'administration des lycées et collèges (remplacement de monsieur Philipps) (dossier n° 2006-3594) - Opérations de vote et résultats	(p. 5)
<i>Désignation</i> de représentants de la Communauté urbaine à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (dossier n° 2006-3595)	
* <i>Opérations</i> de vote - Représentants titulaire et suppléant	(p. 6)
* <i>Résultats</i> de vote	
- 1 <sup>er</sup> tour - Représentants titulaire et suppléant	(p. 14)
- 2 <sup>ème</sup> tour - Représentant suppléant	(p. 19)
- 3 <sup>ème</sup> tour - Représentant suppléant	(p. 24)
<i>Annexe</i> - Amendements aux dossiers numéros 2006-3607 et 2006-3609 présentés par monsieur le vice-président Da Passano	(p. 25)

Les textes des délibérations n° 2006-3563 à 2006-3616 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 358.

<b>N° 2006-3563</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 19 juin 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -</i>	(p. 5)
<b>N° 2006-3564</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 3 juillet 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -</i>	(p. 5)

### COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

<b>N° 2006-3565</b>	<i>Projets connexes LEA - Ajustement et complément d'autorisation de programme (AP) de huit projets connexes à LEA -</i>	(p. 17)
<b>N° 2006-3566</b>	<i>Saint Priest - Classement, dans le domaine public de la voirie communautaire, des voies de la cité Berliet - Avenant de transfert à la convention de participation financière avec la société Renault Véhicules Industriels (RVI) -</i>	(p. 20)
<b>N° 2006-3567</b>	<i>Traitement informatisé des accidents corporels de la circulation - Approbation de deux conventions avec la Police nationale -</i>	(p. 20)
<b>N° 2006-3568</b>	<i>Villeurbanne - Signature des conventions de participation financière des bailleurs de la résidence Jacques Monod concernant l'étude de faisabilité du projet urbain pour le quartier -</i>	(p. 21)
<b>N° 2006-3569</b>	<i>Projet de programme local de l'habitat (PLH) - Prise en compte des avis des Communes et du Sepal sur le projet de PLH - Saisine de monsieur le préfet pour avis, avant approbation définitive -</i>	(p. 18)
<b>N° 2006-3570</b>	<i>Dardilly - Secteur des Cuers - Institution d'un périmètre d'études -</i>	retiré

<b>N° 2006-3571</b>	<i>Saint Fons - Abords de la mairie et de son extension - Engagement de la 2° tranche - Convention de désignation de la Commune en qualité de maître d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
<b>N° 2006-3572</b>	<i>Vaulx en Velin - Quartier des Grolières - Quatrième tranche de restructuration des espaces extérieurs - Avenant à la convention de participation financière concernant les fonds européens -</i>	(p. 21)
<b>N° 2006-3573</b>	<i>Villeurbanne, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage - Projet de l'Anneau bleu - Aménagement des berges du canal de Jonage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
<b>N° 2006-3574</b>	<i>Saint Priest - Boulevard urbain "est", entre la rue du Dauphiné et la RD 518 - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 20)
<b>N° 2006-3575</b>	<i>Tassin la Demi Lune - ZAC du Centre - Déclaration de projet à la suite d'une enquête publique dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 21)
<b>N° 2006-3576</b>	<i>Sathonay Camp - Reconversion de l'ancien camp militaire - Création de la ZAC Castellane - Lancement de la procédure de consultation d'aménageurs - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire pour les études de maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 20)
<b>N° 2006-3577</b>	<i>Vénissieux - GPV Vénissieux - Ilot du Cerisier - Aménagement des abords de l'école de musique - Ajustement du coût prévisionnel et du plan de financement -</i>	(p. 21)
<b>N° 2006-3578</b>	<i>Lyon 3°, Lyon 8° - Avenants aux conventions-cadre triennales (2001-2003) de Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -</i>	(p. 21)
<b>N° 2006-3579</b>	<i>Aménagement de carrefours mixtes par le département du Rhône - Approbation d'une convention de participation financière -</i>	(p. 20)
<b>N° 2006-3580</b>	<i>Programme des opérations globalisées 2006 - Maintenance des ouvrages d'art - Autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 20)
<b>N° 2006-3581</b>	<i>Givors, Grigny - Travaux d'entretien et petits investissements de voirie pour l'année 2007, éventuellement renouvelable en 2008 par reconduction expresse - Autorisation de signer un marché à bons de commande pour des travaux de voirie -</i>	(p. 20)
<b>N° 2006-3582</b>	<i>Lyon 5° - Tunnel sous Fourvière - Domanialité de l'ouvrage - Classement dans la voirie nationale des accès autoroutiers -</i>	(p. 20)

## COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

<b>N° 2006-3583</b>	<i>Politique de soutien de la Communauté urbaine au déploiement des pôles de compétitivité - Individualisation des autorisations de programme -</i>	(p. 6)
<b>N° 2006-3584</b>	<i>Résultats de l'année 2005 sur les opérations d'immobilier dédié aux jeunes entreprises innovantes - Einstein, Tony Garnier, Fleming, Laënnec et lotissement Bioparc -</i>	(p. 21)
<b>N° 2006-3585</b>	<i>Subvention à l'association Alliance logistique région urbaine de Lyon - Convention annuelle -</i>	(p. 21)
<b>N° 2006-3586</b>	<i>Convention avec l'école supérieure de chimie physique électronique de Lyon - Symposium scientifique international "Demain... vers une chimie choisie" -</i>	(p. 22)
<b>N° 2006-3587</b>	<i>Filière Sciences de la vie - Soutien à l'implantation de l'European Cervical Cancer Association (Ecca) -</i>	(p. 22)
<b>N° 2006-3588</b>	<i>Filière sciences de la Vie - Convention de financement 2006-2007 avec la Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est pour l'organisation du forum mondial Bio vision -</i>	(p. 10)
<b>N° 2006-3589</b>	<i>Village de la solidarité internationale - Subvention au collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (Cadr) -</i>	(p. 11)
<b>N° 2006-3590</b>	<i>Coopération décentralisée avec la ville de Ouagadougou - Programme et convention de coopération décentralisée 2007-2009 -</i>	(p. 22)
<b>N° 2006-3591</b>	<i>Convention de coopération décentralisée avec la ville de Nikolaïev (Ukraine) -</i>	(p. 22)
<b>N° 2006-3592</b>	<i>Coopération décentralisée avec la ville de Rabat - Programme d'appui à la décentralisation du Maroc (PAD) - Financement d'un soutien à la ville de Rabat pour la réalisation d'un plan de déplacements urbains (PDU) et de la mise en place d'un service déplacements à la ville de Rabat -</i>	(p. 22)

## COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

<b>N° 2006-3593</b>	<i>Nouveau code des marchés publics 2006 - Répartition des responsabilités et délégations de signature -</i>	(p. 22)
---------------------	--	---------

<b>N° 2006-3594</b>	<i>Désignation des représentants au sein des conseils d'administration des lycées et collèges -</i>	(p. 5)
<b>N° 2006-3595</b>	<i>Désignation de représentants du Grand Lyon à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites -</i>	(p. 5)
<b>N° 2006-3596</b>	<i>Individualisation d'autorisation de programme AP10 maintenance et renouvellement - Végétalisation d'une des verticalités du bâtiment du centre d'échanges de Lyon-Perrache -</i>	(p. 6)
<b>N° 2006-3597</b>	<i>Surveillance incendie et gardiennage du centre d'échanges de Lyon-Perrache - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 22)
<b>N° 2006-3598</b>	<i>Convention triennale avec le pôle européen de Lyon et de Rhône-Alpes - Subvention -</i>	(p. 23)
<b>N° 2006-3599</b>	<i>Exercice 2006 - Budget principal et budget annexe de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables -</i>	(p. 23)

## COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

<b>N° 2006-3600</b>	<i>Délivrance et gestion de cartes à puce nécessaires à l'utilisation de chronotachygraphes électroniques - Autorisation de signer le contrat -</i>	(p. 23)
<b>N° 2006-3601</b>	<i>Programme de coopération décentralisée mené en partenariat avec l'Union européenne et le bureau d'études Burgeap pour le bénéfice de la région Haute-Matsiatra à Madagascar -</i>	(p. 23)
<b>N° 2006-3602</b>	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Réalisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable pour les nouveaux aménagements et restructuration du réseau principal d'assainissement - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 23)
<b>N° 2006-3603</b>	<i>Elaboration du plan bruit -</i>	(p. 11)
<b>N° 2006-3604</b>	<i>Achat et développement durable - Convention de partenariat avec l'association CLCV - Projet Topten -</i>	(p. 12)
<b>N° 2006-3605</b>	<i>Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis Laval - Projets nature des vallons du ruisseau des Echets et du plateau des Hautes Barolles - Programmes d'actions 2006 - Participations financières -</i>	(p. 23)
<b>N° 2006-3606</b>	<i>Oullins - Contrat de rivière Yzeron Vif - Balme de la Cadière - Travaux de confortement - Convention d'attribution d'un fonds de concours -</i>	(p. 23)
<b>N° 2006-3607</b>	<i>Prestations de tri des déchets issus de la collecte sélective - Lot n° 1 - Autorisation de signer un avenant -</i>	(p. 12)
<b>N° 2006-3608</b>	<i>Prestations de tri des déchets issus de la collecte sélective - Lot n° 2 - Autorisation de signer un avenant -</i>	retiré
<b>N° 2006-3609</b>	<i>Prestations de tri des déchets issus de la collecte sélective - Lot n° 3 - Autorisation de signer un avenant -</i>	(p. 13)
<b>N° 2006-3610</b>	<i>Rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets -</i>	(p. 15)
<b>N° 2006-3611</b>	<i>Extension de l'opération de compostage individuel - Conventions d'échange de données avec les Communes -</i>	(p. 23)
<b>N° 2006-3612</b>	<i>Lyon 6° - Convention de partenariat d'expérimentation du tri au parc de la Tête d'Or -</i>	(p. 23)
<b>N° 2006-3613</b>	<i>Association Amitié des personnels communautaires et municipaux - Convention pluriannuelle -</i>	(p. 24)
<b>N° 2006-3614</b>	<i>Créations, transformations et suppressions d'emplois -</i>	(p. 24)
<b>N° 2006-3615</b>	<i>Bourg en Bresse - Convention de mise à disposition d'un cadre A communautaire -</i>	(p. 24)
<b>N° 2006-3616</b>	<i>Fourniture de sel de déneigement de classe A et B pour les voies publiques situées sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 23)

---

### Présidence de monsieur Gérard Collomb président

Le lundi 11 septembre 2006 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 1<sup>er</sup> septembre 2006 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

---

#### Hommage à madame Nathalie Gautier

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, je voudrais commencer ce conseil communautaire par un hommage à Nathalie Gautier qui nous a quittés à la fin de ses vacances et dont la disparition a créé pour nous tous un choc profond.

Par son courage, par son abnégation, par son enthousiasme, par sa force de proposition, elle avait en effet su gagner notre admiration, notre respect et pour tout dire, pour beaucoup d'entre nous, notre profonde affection.

Nathalie Gautier, comme vous le savez, s'est éteinte le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Avec sa disparition, ce n'est pas seulement une conseillère communautaire de premier plan que nous avons perdue, c'est surtout une femme de caractère et de courage qui a su tout au long de sa vie mener de front différents combats sans jamais en négliger aucun. Mère de quatre enfants -ses quadruplés comme elle les appelait-, elle était engagée dans la vie politique locale depuis 1983, date à laquelle elle fut élue pour la première fois à Villeurbanne.

Je suis sûr que nous gardons tous en mémoire le combat rude mais victorieux qu'elle mena en 1990 pour devenir conseillère générale du canton sud dans ce qui apparut à l'époque profondément symbolique de la défense de nos institutions républicaines.

Investie dans sa ville, elle le fut aussi dans son agglomération puisque c'est sous la mandature précédente qu'elle fit son entrée au Grand Lyon au titre de conseillère communautaire. Elle devint ensuite parlementaire en 2002.

Dans tous ses mandats, elle défendait sans relâche les dossiers auxquels elle croyait passionnément, ceux liés à la protection de l'environnement, à l'accès au logement, à l'emploi, à l'éducation ; elle oeuvrait également pour que la vie politique soit aussi une morale politique, à l'instar de son modèle, Pierre-Mendès France. Elle était une ardente partisane de la cause des femmes à l'instar d'un autre modèle, Louise Michel.

Mais, dans tous ses combats, il n'y avait jamais nulle agressivité. Nathalie Gautier aimait à dire que le dialogue était sa méthode. Elle incarnait à mes yeux -je dirai à nos yeux- ce que la politique a de meilleur à offrir : le débat, la discussion, la confrontation des idées mais toujours au profit du bien commun.

Membre de la commission déplacements et urbanisme au sein du Grand Lyon, elle défendait une conception de la ville sur laquelle nous nous retrouvions pleinement, à savoir une ville à visage humain, respectueuse tout à la fois de l'environnement et des citoyens.

Aujourd'hui, je souhaiterais que nous rendions dans cette enceinte un dernier hommage à Nathalie Gautier en respectant une minute de silence en mémoire de cette femme qui manquera à tous ceux qui ont eu la chance de la connaître, qui manquera à notre agglomération, qui manquera à cette ville de Villeurbanne qu'elle aimait si profondément.

Mes chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons respecter une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée).*

---

#### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRÉSIDENT :** Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Gaël Petit pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Petit, vous avez la parole.

*(Monsieur Gaël Petit est désigné).*

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Calvel, Duport, Lambert, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Beauverie, Béghain, Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bonnard, Bouju, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chaffringeon, Chapas, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, Decieux, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Galliano, Gignoux, Gigot, Girod, Gonon, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Laï, Nachury, M. Nardone, Mme Orcel-Busseneau, MM. Pacalon, Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Petitjean, MM. Philip, Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, MM. Rémond, Rendu, Mme Reynaud, MM. Roche, Rousseau, Sangalli, Sardat, Sauzay, Mme Spiteri, MM. Téodori, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vincent, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** MM. Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Touraine (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Decriaud), MM. Malaval (pouvoir à M. Da Passano), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), Mailler (pouvoir à Mme Rabatel), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Barthelémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Belaziz-Bouziani (pouvoir à M. Benarbia), MM. Bideau (pouvoir à M. Gignoux), Braillard (pouvoir à M. Fournel), Buffet (pouvoir à M. Terrot), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme De Coster (pouvoir à M. Longueval), MM. Genin (pouvoir à M. Roche), Giordano (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Isaac-Sibille (pouvoir à Mme Puvis de Chavannes), Marquaille (pouvoir à Mme Orcel-Busseneau), M. Millon (pouvoir à Mme Decieux), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Deschamps), Peytavin (pouvoir à M. Lévêque), MM. Rivalta (pouvoir à M. Guétaz), Roux de Bezieux (pouvoir à Mme d'Anglejan), Serres (pouvoir à M. Lambert), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Vaté (pouvoir à M. Brochier).

**Absents non excusés :** M. Vesco, Mme Palleja, MM. Turcas, Vial.

---

#### Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Buna (pouvoir à Mme Besnard), Duport (pouvoir à M. Laurent), Daclin (pouvoir à M. Laréal), Béghain (pouvoir à Mme Psaltopoulos), Broliquier (pouvoir à Mme Reynaud), Deschamps (pouvoir à Mme Tourniaire), Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Durieux (pouvoir à M. Tête), Flaconnèche (pouvoir à M. Linossier), Gigot (pouvoir à M. Forissier), Nardone (pouvoir à Mme Yéréman), Philip (pouvoir à M. Lelièvre), Rémond (pouvoir à Mme Nachury), Mme Spiteri (pouvoir à M. Bouju), M. Tête (pouvoir à M. Durieux).

Novembre 2006

**Adoption du procès-verbal  
de la séance publique du 12 juin 2006**

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 12 juin 2006. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

**Compte-rendu des décisions prises par le Bureau**

**N° 2006-3563** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 19 juin 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**N° 2006-3564** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 3 juillet 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée, par délibération en date du 27 mars 2006, au Bureau délibératif et qui font l'objet du rapport numéro 2006-3563. Le groupe UPC a demandé un temps de parole.

**Mme DECIEUX** : Monsieur le président, en juillet 2005, je vous interpelais sur les dangers que représentaient les fumées des tunnels routiers, il semblerait que j'ai été entendue. En effet, vous avez décidé de lancer un appel d'offres afin d'étudier les fumées et leur impact sur l'environnement et la santé. Je vous en remercie, une fois n'est pas coutume.

Je souhaiterais simplement que, lorsque les diagnostics seront faits et l'impact sur l'environnement expliqué, les résultats soient rendus publics. En effet, la qualité de l'air de notre ville a de graves conséquences en matière de santé publique et de nombreuses associations seront intéressées par les résultats de cette étude. Je vous remercie d'y veiller.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup de me remercier. Donc tout le monde est content et les Lyonnais également. Nous allons d'ailleurs prendre d'autres mesures plus importantes que nous aurons l'occasion d'annoncer en ce qui concerne la mise en sécurité totale du tunnel de la Croix-Rousse. Je vous remercie.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ces décisions du Bureau.

*(Acte est donné).*

Toujours conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération en date du 27 mars 2006 au Bureau délibératif et qui font l'objet du rapport numéro 2006-3564.

Y a-t-il un temps de parole ? Non.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

*(Acte est donné).*

**PREMIÈRE PARTIE**

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation  
de débats par la conférence des présidents*

**N° 2006-3594 - finances et institutions** - Désignation des représentants au sein des conseils d'administration des lycées et collèges - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances et institutions a désigné monsieur Vincent comme rapporteur du dossier numéro 2006-3594. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. VINCENT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

Adopté.

Rapporteur : M. VINCENT.

**Désignation des représentants au sein des  
conseils d'administration des lycées et collèges  
(remplacement de monsieur Philipps)**

**(Dossier n° 2006-3594)**

**Opérations de vote et résultats**

**M. LE PRÉSIDENT** : Il s'agit de pourvoir au remplacement de notre collègue Philipps. Si vous le voulez bien, nous allons procéder à un vote de manière à pouvoir à procéder à ces remplacements à main levée.

Qui est d'accord pour que nous puissions voter à main levée ? Tout le monde est d'accord à l'unanimité.

*(Le vote à main levée est accepté).*

Cette procédure étant adoptée, je vais mettre aux voix les propositions suivantes : j'ai reçu les candidatures suivantes :

- collège Elsa Triolet à Vénissieux : monsieur Touati Lahceme (titulaire). Y a-t-il des oppositions ? Non.

- collège Louis Aragon à Vénissieux : monsieur Touati Lahceme (suppléant). Y a-t-il des oppositions ? Non.

- lycée Marcel Sembat à Vénissieux : monsieur Bonnard Pierre (suppléant). Y a-t-il des oppositions ? Non.

Monsieur Lahceme Touati et monsieur Pierre Bonnard sont élus.

**N° 2006-3595 - finances et institution** - Désignation de représentants du Grand Lyon à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3595. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. VINCENT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. VINCENT.

**Désignation d'un représentant titulaire  
de la Communauté urbaine à la  
Commission départementale  
de la nature, des paysages et des sites**

**(Dossier n° 2006-3595)**

**Opérations de vote**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons un certain nombre de votes à émettre, sur le titulaire et sur le suppléant.

J'ai reçu les candidatures suivantes : monsieur Patrick Laurent en tant que titulaire, madame Béatrice Vessiller en tant que suppléante.

Par ailleurs, le groupe UMP propose deux candidats : monsieur Michel Forissier en tant que titulaire, madame Claudine Friehe en tant que suppléante.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Vous avez sur vos tables les bulletins de vote de deux couleurs, bleus pour le titulaire et roses pour le suppléant. Nous voterons en un seul passage d'urnes. Le scrutin est ouvert et vous vérifiez les pouvoirs s'il y en a.

*(Les conseillers votent).*

**N° 2006-3596 - finances et institutions** - Individualisation d'autorisation de programme AP10 maintenance et renouvellement - Végétalisation d'une des verticalités du bâtiment du centre d'échanges de Lyon Perrache - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3596. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

**M. PLAZZI**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai trois minutes pour le groupe Union pour la Communauté.

**Mme D'ANGLEJAN** : Monsieur le président, mes chers collègues, le centre d'échanges de Lyon Perrache mérite un programme de renouvellement et une mise en conformité avec des travaux d'embellissement de ses équipements. Mais nous nous étonnons tout de même du montant exorbitant d'une opération pour un mur végétalisé ; et 213 000 € n'est pas une somme anodine.

La deuxième question, monsieur le président : je voulais savoir si un diagnostic de présence d'amiante avait été fait sur la totalité du centre d'échanges de Perrache. La Communauté urbaine procède actuellement à l'enlèvement de l'amiante dans un certain nombre de voûtes mais je voulais savoir si un diagnostic total du centre d'échanges a été fait et si l'on pouvait avoir le résultat de ce diagnostic.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour répondre à vos deux questions, le dossier que nous vous présentons est un dossier modeste mais important et il faut que vous sachiez que nous allons investir pour la rénovation de ce centre près de 11 M€. Donc vous voyez que le dossier que je vous présente aujourd'hui n'est qu'une petite partie et, à partir du moment où nous ne pouvons pas, dans des délais raisonnables, supprimer le centre d'échanges, nous avons décidé, d'une part, de le mettre en conformité, d'autre part, de le requalifier et, enfin, de le rendre plus esthétique.

Vous avez donc un dossier qui, à mon avis, devrait contribuer à ce que les Lyonnais en aient une autre vision. J'espère que ce ne sont pas les élus du second arrondissement qui vont s'inquiéter que nous voulions rendre plus esthétique ce complexe du cours de Verdun. Bien évidemment, vous serez associés, comme d'habitude, aux choix qui seront faits et donc vous pourrez, à ce moment-là, vous exprimer sur l'esthétique de ce centre.

En ce qui concerne l'amiante, les services me répondent qu'effectivement un diagnostic global avait été réalisé.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,

- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

**N° 2006-3583 - développement économique** - Politique de soutien de la Communauté urbaine au déploiement des pôles de compétitivité - Individualisation des autorisations de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Desseigne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3583. Monsieur Desseigne, vous avez la parole.

**M. DESSEIGNE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai une série de temps de parole. Le groupe Synergies-Avenir d'abord.

**M. le vice-président REPELIN** : Monsieur le président, chers collègues, en novembre dernier, nous étions déjà intervenus pour démontrer le grand intérêt de la démarche "pôles de compétitivité" et saluer la manière dont le Grand Lyon s'était engouffré dans cette opportunité de niveau international.

J'avais évoqué également l'année dernière le pôle Axelera chimie-environnement, dont vous avez bien voulu me confier le pilotage, monsieur le président. J'avais ainsi eu l'occasion de dire à quel point ce dispositif permettait de faire évoluer l'image de la chimie, démontrant qu'il était possible de passer d'une chimie curative à une chimie moderne et préventive. J'avais aussi beaucoup insisté sur le phénomène de réseau qui se mettait en place autour de ce pôle de compétitivité, permettant ainsi à tous les acteurs d'un noyau économique-scientifique de se rejoindre et d'œuvrer ensemble. Non seulement je n'enlève rien à ce que j'avais dit en novembre 2005 mais je peux même confirmer que cette dynamique perdure et entre aujourd'hui dans son volet opérationnel.

Parallèlement au soutien des projets de recherche et développement que nous votons aujourd'hui, Axelera est entré de plain-pied dans la concrétisation des actions. Les grands industriels, locomotives de ce pôle, ont accéléré leurs efforts depuis sa création :

Neon à 4 2006 réunions par semaine sont organisées autour d'un ou plusieurs grands patrons de l'industrie, pérennisant ainsi le phénomène réseau d'acteurs ;

- l'élaboration de projets industriels est très avancée, à hauteur de près de 70 M€. C'est un travail colossal qui a été réalisé dans le domaine de l'imagination économique-industrielle sur l'élan de la labellisation d'Axelera ;

- un tissu très important de PME s'agrège autour de ce pôle ; il est celui qui regroupe le plus d'adhérents, dont plus de 50 % sont de petites structures destinées à évoluer dans le sillage du dispositif global.

De son côté, le Grand Lyon a également tenu ses engagements puisque nous avons délibéré notre participation à la création de l'unité mixte de recherche Rhodia-CNRS. Mais, au-delà de cette participation, je peux vous dire que nous sommes allés avec le maire de Saint Fons constater la réalité de ce laboratoire moderne qui accueillera prochainement une plate-forme de recherche publique-privée. C'est sur le terrain que l'on prend conscience de la démarche innovante mise en place qui conduira à l'émergence d'une chimie moderne et décomplexée.

Un mot également sur les quatre autres pôles de compétitivité, dont le centre de gravité est un Grand Lyonnais et qui ont été labellisés par l'Etat. Je sais aussi que ces pôles ont bénéficié d'une animation exemplaire de la part du Grand Lyon, que l'effet "réseau" a également joué à plein et que le gisement d'emplois que ces domaines représentent justifie à lui seul notre investissement significatif. Il faut d'ailleurs reconnaître un grand mérite à la DAEI qui continue encore dans une démarche service très efficace. Pas moins de cinq personnes sont mobilisées en interne pour répondre à toute initiative provenant des pôles, auxquelles s'ajoutent les développeurs territoriaux qui participent étroitement à la connexion de nos territoires économiques et du processus industriel en cours.

N'oublions jamais que c'est par ce type de démarche que, a minima, nous maintiendrons notre niveau de TP, ressource fiscale unique et donc cruciale de notre intercommunalité. La constitution de nébuleuses économiques autour de ces pôles permettra non seulement de maintenir des industries en forme mais aussi de pourvoir un réseau d'entreprises locales sous-traitantes en activité, ceci sur notre territoire.

Enfin, en permettant à ces grands secteurs économiques d'accéder et de participer à un réseau compétitif de recherche et d'innovation, ils gagneront en technicité, en modernité et feront donc face aux enjeux économiques de demain. Cette démarche apparaît donc comme étant la plus fiable, la plus efficace et sûrement la moins artificielle pour lutter contre les délocalisations.

Un dernier mot de conclusion pour dire que, de surcroît, la démarche de soutien aux pôles de compétitivité nous apparaît parfaitement comme s'inscrivant dans nos compétences communautaires économiques. Autant dans certains cas il nous arrive d'en douter, autant dans ce dossier-là notre certitude institutionnelle s'ajoute à notre certitude opérationnelle.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe UPC.

**M. BROCHIER** : Monsieur le président, mes chers collègues, nous n'allons évidemment pas nous opposer à la mise en place de ces pôles de compétitivité, bien sûr. D'ailleurs, monsieur le

président, vous le soulignez vous-même dans votre rapport, un des facteurs-clés de ce succès résulte de l'action concertée et du Grand Lyon et de ses partenaires, et en particulier du dynamisme des grandes entreprises locales et des chefs d'entreprises concernés, et des petites et moyennes, allez ! C'est donc favorablement que nous voterons ce dossier œcuménique.

Néanmoins, plusieurs questions secondaires attirent notre attention.

La première est liée à la compétence territoriale de la Communauté urbaine. Certes, nous comprenons pourquoi le Grand Lyon participe au financement des grands projets qu'il a contribué à initier et qui correspondent stricto sensu à sa compétence territoriale. En revanche, nous nous interrogeons sur la légalité d'un financement croisé de la Communauté urbaine vers des projets qui sortent de sa compétence territoriale et pour lesquels nous ne pouvons invoquer un principe de compétence générale puisque le Grand Lyon est un établissement public de coopération intercommunale et est donc soumis au principe de spécialité. Merci de nous apporter quelques éclaircissements pour les trois nouveaux pôles financés.

Ensuite, monsieur le président, nous sommes soucieux de la pertinence des investissements que nous faisons avec l'argent du contribuable. Certes, nous ne doutons pas de celle-ci. Cependant, nous souhaiterions savoir précisément quels sont les indicateurs et les critères que vous avez retenus pour mesurer l'efficacité de cet investissement. Nous ne doutons pas de la pertinence de ces projets mais, comme vous le savez, il existe parfois un fossé abyssal entre l'idée et sa concrétisation sur le terrain. Si besoin en était, nous souhaiterions être en mesure de corriger dans le temps certaines erreurs, ou certaines dérives, et donc de disposer d'un outil efficace de suivi. Merci là-aussi de nous donner des réponses précises sur ce point.

Enfin, monsieur le président, c'est la question du retour de l'information vers le Conseil communautaire et de l'association des élus de notre assemblée sur ces programmes qui nous interpelle. Une phrase de votre rapport nourrit nos doutes : il est proposé -je cite- "de déléguer aux services du ministère de l'Industrie et d'Oséo-Anvar l'instruction et le suivi de la gestion des projets de recherche et développement". Connaissant votre souci de voir le Grand Lyon se hisser au rang des principales agglomérations mondiales, je doute que vous ne conceviez notre rôle communautaire comme un simple "guichet payeur" déléguant son pouvoir à un service ministériel ; nous avons notre "quant à soi". Si nous devons évidemment faire appel à l'expertise de ces services, je souhaiterais savoir comment sera effectué le suivi politique de ce dossier et selon quelles modalités les différents groupes de notre assemblée y seront associés.

Je vous remercie, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je donne la parole au groupe Communiste.

**Mme DECRIAUD** : Monsieur le président, chers collègues, depuis quelques années, le discours dominant de nos dirigeants déconsidère l'importance d'une politique industrielle. On ne peut que se féliciter que ce gouvernement retrouve une vertu à la politique industrielle au travers la mise en place de pôles de compétitivité.

Mais avec quelle cohérence ? Car, dans le même temps, il abandonne la démarche de planification et supprime le Commissariat au plan, ne tient pas ses engagements financiers des contrats de plan Etat-Région.

Pour quelles finalités ? Si, en 2004, le CIADE avait l'objectif d'améliorer l'attractivité des territoires au nom de la lutte contre les délocalisations, les sommets de Lisbonne et de Göteborg ont eu pour conséquence désormais que les pôles de compétitivité aient pour objectif "d'accroître, à court et long terme, la compétitivité de l'industrie française". Au passage, le CIADE Développement des territoires devient le CIADE Compétitivité des territoires, affichant ainsi l'ambition d'établir une hiérarchie des territoires au lieu de territoires aménagés dans un esprit de service public et de solidarité. On ne lit dans ces pôles aucune ambition de cohérence nationale. Les spécialisations régionales recherchées le sont au service de l'intérêt des capitaux dominants, indépendamment de toute politique de promotion des filières industrielles. On est en train de faire émerger des pôles d'excellence qui vont accroître la concurrence entre les territoires, en inscrivant une nouvelle division sociale entre les salariés des entreprises retenues et les autres salariés, cette mise en concurrence ne pouvant conduire qu'à comprimer encore le coût du travail, donc à l'extension de la précarité et la mise à mal du code du travail.

La démarche de rapprocher industriels, formation et recherche est intéressante mais dévoyée car portée par la volonté de spécialisation de l'industrie nationale sous la tutelle des grands groupes. Pour notre Communauté, Sanofi et Avantis pour Lyonbiopôle ; Rhodia, Arkéma, Suez, IFP pour Axelera ; Renault Trucks et Irisbus pour Lyon Urban Trucks & Bus. Ces grands groupes seront les véritables pilotes et bénéficiaires, sans aucune obligation en matière d'emploi, de formation, de promotion des territoires ou d'environnement.

Par exemple, l'attractivité induite par le développement de ces pôles va induire des exigences nouvelles pour notre collectivité. Elle va amener des populations, créer des besoins nouveaux. Qui va construire les logements, financer les infrastructures, etc. ?

L'emploi dans cette construction n'apparaît que comme une résultante de la défense de la compétitivité et non comme un objectif primordial. Il n'est question que d'emplois très qualifiés au service étroit de productions rentables dont la haute valeur ajoutée serait happée par les marchés financiers, hors des territoires et des régions concernés.

Il y a d'ailleurs quelque chose d'insupportable dans le financement prévu de ces pôles avec les dispositions de franchise fiscale, d'exonération et/ou d'allègements des charges sociales, 300 M€ en partie financés par des recettes de privatisations -on comprend mieux l'acharnement du pouvoir pour la privatisation d'EDF et de GDF-, sans aucune garantie en matière d'emplois.

Absence du social et de la démocratie sont aussi des caractéristiques de ces pôles. Où sont les salariés dans les gouvernances mises en place ? Dans les principaux lieux de gouvernance, groupe de travail interministériel, comités de coordination régionaux, comités des financeurs, on note l'absence totale des représentants des syndicats de salariés, des comités d'entreprise, du monde associatif, des habitants.

Sans oublier les redéploiements de financements publics préalablement affectés à d'autres opérations. Ainsi, une partie des 3 000 postes de chercheurs prévus pour la recherche publique va aller aux pôles. C'est un détournement des engagements pris par le gouvernement Raffarin sous -rappelons-nous- la pression de la lutte des chercheurs. On y voit un risque majeur d'assujettissement de la recherche publique aux stratégies financières des grands groupes.

Vous nous proposez de subventionner à hauteur de 13,2 M€ des pôles animés par des groupes multinationaux. Même s'ils

sont à base nationale, n'oublions pas qu'ils ont procédé, et continuent de le faire, à des réductions massives d'effectifs, des licenciements boursiers. De telles subventions ne peuvent être accordées sans contrôle de leur utilisation et surtout sans lien avec des engagements non seulement chiffrés de réelles créations d'emplois mais également d'obligation d'ouverture aux acteurs sociaux de la gouvernance de ces pôles.

Nous sommes pour la promotion d'une autre logique fondée sur les coopérations entre pays, régions et salariés, pour une politique industrielle subordonnée à de nouveaux buts sociaux, sur la base de critères alternatifs, qu'ils soient économiques, sociaux, environnementaux ou démocratiques. Aussi, nous réitérons la proposition de notre groupe, qu'avait faite au mois de mai dernier monsieur Chevallier, pour la mise en place au sein de notre collectivité d'une commission de contrôle de tous les fonds publics qui sont en fait l'argent des contribuables, l'argent de nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LEPRÉSIDENT** : Merci. Je souhaiterais que messieurs Julien-Laferrière, Nardone, Petit et madame Mosnier-Laï aillent dépouiller les urnes et je passe la parole au groupe les Verts.

**M. TÊTE** : Monsieur le président, mes chers collègues, il est vrai que ce débat fait, d'une part, l'objet d'un consensus apparent qui réunit à la fois le PS, la droite traditionnelle et le Front national mais aussi un discours un peu plus nuancé de la part de deux formations politiques importantes que sont le parti Communiste et les Verts.

Je vais donc faire quelques observations.

La première, c'est un peu le choix économique de base : faut-il aider les entreprises qui vont bien au risque "d'arroser où c'est mouillé" -selon une expression traditionnelle- ou faut-il aider les entreprises qui vont mal ? C'est vrai que l'on voit apparaître aujourd'hui dans ce dossier les chiffres ; si l'aide paraît très importante pour le contribuable lyonnais puisqu'il s'agit de 13,2 M€, en revanche, quand on regarde en pourcentage par rapport aux programmes annoncés -certes, on n'est pas sûr qu'ils seront réalisés mais au moins annoncés-, pour Biopôle, l'aide communautaire est inférieure à 2 %, pour Accéléra c'est de l'ordre de 1 %, pour Lyon Urban Trucks c'est de l'ordre de 1 %, un peu mieux pour les loisirs numériques de l'ordre de 5 % et, pour le dernier, à peu près de l'ordre de 3 %. On n'a pas tous les chiffres ni tous les dividendes distribués pendant la même période.

Mais la vraie question est : "Est-ce que nous sommes vraiment dans l'utilité économique face à des entreprises qui ont particulièrement les moyens de faire et lorsqu'on donne si peu par rapport à leur chiffre d'affaires, par rapport aux dividendes qu'ils distribuent ? Je crois que nous sommes peut-être dans un effet d'aubaine pour ces entreprises mais je ne suis pas sûr que, fondamentalement, cela change quoi que ce soit à l'échelle du développement économique.

La deuxième chose, c'est que l'on veut aussi aider les entreprises qui vont mal. Cela se passe sur un certain nombre de nos assemblées et, à force d'aider à la fois ce qui va bien et à la fois ce qui va mal et, pour ne pas faire de jaloux, les entreprises du milieu, on finit par aider tout le monde. Je crois que l'on se pose mal les questions et il faudrait probablement avoir une autre politique fiscale que d'intervenir de cette manière ; plutôt -pour reprendre l'expression de Sarkozy qui accusait les syndicats de faire du lobbyisme-, parfois c'est peut-être d'autres qui font encore un lobbyisme un peu plus important.

La deuxième question qui nous est posée ce sont les critères qu'il faut pour l'aide économique. Est-ce que nous sommes uniquement dans l'aide parce que l'on dit que c'est innovant ? Est-ce que l'on est uniquement dans l'aide parce qu'il y aurait des emplois derrière ? La philosophie des Verts c'est de mettre une lecture beaucoup plus transversale et de regarder de façon plus approfondie l'utilité sociale des projets et des produits qui sont développés et leur faisabilité en matière de développement durable, le développement durable ne devant pas se résumer à des mots -et aujourd'hui combien ce mot est galvaudé !- mais plutôt de regarder les actions réelles. Pour ne pas faire une analyse qui, par sa longueur, pourrait être ennuyeuse -mais Dieu sait que nous avons des documents à votre disposition !-, je citerai simplement un cas, Lyon Urban Trucks & Bus, dont l'importance dans ce dossier effectivement est au niveau de l'automobile.

Mais, surtout, est-ce que nous sommes devant l'avenir ou déjà dans un profil du passé ? Car -et je termine sur une phase positive- je me réjouis d'avoir lu il y a quarante-huit heures dans la presse que, pour la première fois en France, le nombre de kilomètres parcourus avait baissé parce que le prix de l'essence avait augmenté. Je crois que nous sommes peut-être à un tournant qui veut dire que demain il ne s'agit plus de faire une politique autoroutière, je crois que nous sommes devant un moratoire des autoroutes, quelles qu'elles soient, l'A 45, parce que les besoins vont peut-être à la baisse, que demain peut-être la crise du pétrole sera d'un tel niveau que la civilisation de la voiture est déjà une civilisation du passé et je crois qu'il faut donc regarder l'avenir et non plus regarder l'automobile !

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe GAEC.

**Mme la vice-présidente RABATEL :** Monsieur le président, chers collègues, comme en novembre dernier, je tiens à redire l'appréciation très favorable que le groupe GAEC porte sur la création des pôles de compétitivité en France et en Rhône-Alpes, sur la réhabilitation affichée par l'Etat de la notion de politique industrielle et sur l'engagement efficace du Grand Lyon largement souligné par la presse et par les entreprises.

La volonté politique du Grand Lyon, ses compétences humaines et sa participation financière conséquente votée dans ce rapport ont été et sont nécessaires. Je souhaite rappeler cependant que la réussite de ces pôles sera d'autant plus assurée qu'ils s'inscriront dans des critères de développement durable et que le Grand Lyon, comme la région Rhône-Alpes l'a fait, se prononcera clairement pour la création d'emplois non précaires, une gouvernance ouverte aux partenaires sociaux, l'engagement tenu par les entreprises à ne pas délocaliser les entreprises accompagnées par les subventions publiques de l'Etat ou des collectivités territoriales.

Le mot "emploi" est cité deux fois dans notre rapport sans explications particulières et détaillées. Je veux souligner qu'il doit être pourtant un objectif incontournable d'une politique industrielle territorialisée. Les pôles de compétitivité doivent aussi être des pôles d'excellence de l'emploi et des pôles d'innovation sociale. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le vice-président MUET :** Monsieur le président et chers collègues, l'effort que nous conduisons dans notre agglomération pour faire émerger des activités économiques qui vont structurer les emplois demain se résume bien dans la délibération que nous avons aujourd'hui sur les pôles de compétitivité. Nous nous sommes fortement investis sur ces pôles dans la phase initiale pour faire émerger les candidatures, tout au long de

l'année écoulée pour structurer et faciliter l'animation de ces pôles, enfin, aujourd'hui, dans la participation importante aux financements des projets de recherche.

Je crois que peu de collectivités locales en France sont autant impliquées dans les projets de pôles de compétitivité. Nous l'avons fait à notre niveau qui n'est ni d'orienter la recherche -c'est le rôle des chercheurs- ni de nous substituer aux acteurs privés pour gérer les projets et les animer mais comme partenaire de proximité facilitant le rapprochement des différents acteurs, la structuration et aussi la promotion internationale des pôles.

L'action que nous avons conduite en 2006, si on la valorise, représente environ 1 M€ pour la structuration des pôles auquel il faut ajouter 310 000 € de contribution financière à l'animation ; cette phase d'animation était essentielle pour faire émerger des projets de recherche qui sont les projets que nous discutons aujourd'hui.

Que peut-on dire un an après ? Je pense que la première conclusion c'est que les pôles de compétitivité, ça marche dans notre agglomération.

Ça marche parce que le nombre de projets d'innovation et de recherche qui sont présentés à des financements nationaux est considérable, presque aussi important dans notre région que dans la région parisienne : nous avons 130 projets qui ont été proposés au financement de l'Etat pour 300 M€, dont 30 M€ de financement de l'Etat qui sont acquis. La majorité de ces financements -je le rappelle- est d'origine privée, y compris dans les projets de recherche, à plus de 70 %. Donc ce sont ces entreprises qui font ces financements.

En témoigne aussi le très grand nombre d'entreprises du secteur qui y participent : plus de 90 entreprises dans le pôle chimie-environnement, 40 dans le pôle Urban Trucks et plus de la moitié des entreprises qui participent à cette action sont des petites et moyennes entreprises qui, généralement, n'étaient pas associées à des réseaux de recherche. Je crois que ces pôles de compétitivité ont permis de faire participer activement les PME aux réseaux d'innovation.

En témoignent aussi les premières retombées sur notre agglomération. On cite dans la délibération la création d'une unité mixte de recherche entre Rhodia et le CNRS, l'implantation de Genzyme, la localisation des cellules d'essais moteurs de Renault Trucks à Vénissieux.

Il faudrait y ajouter un changement d'attitude de très nombreux grands groupes qui s'interrogeaient parfois sur la pérennité de certaines de leurs activités dans notre agglomération et qui, aujourd'hui, parce qu'il existe des pôles de compétitivité, parce qu'il existe d'importants projets de recherches, ont réexaminé leur développement à Lyon et mettent priorité au développement dans notre agglomération.

J'ai entendu ce qui a été dit sur l'effort de participation de la Communauté urbaine à des projets d'investissements. En matière de recherche et d'innovation, il me semble que c'est un des rares domaines où il n'y a jamais eu beaucoup de débats, ni parmi les politiques ni parmi les économistes, par exemple pour justifier l'intervention publique. On sait très bien que si les pouvoirs publics, c'est-à-dire aussi bien l'Etat que les collectivités locales, n'interviennent pas dans le domaine de la recherche et de l'innovation, beaucoup de projets n'émergeront pas. On peut prendre pratiquement toutes les grandes innovations des dernières décennies, on verra chaque fois qu'il y a eu un effort considérable du secteur public, y compris dans des pays qui

ne parlent que de libéralisme -je pense aux Etats-Unis-. Il y a eu chaque fois un effort considérable du secteur public pour amener ces projets à voir le jour, tout simplement parce que, par nature, ces projets sont beaucoup trop risqués pour des capitaux strictement privés et il y a un effet de levier à jouer, pour les collectivités locales comme pour l'Etat. C'est ce qui se passe dans ces projets de recherche.

Je pense qu'il faut aussi concentrer les financements sur les grands pôles internationaux. Si on saupoudre les financements en matière de recherche et d'innovation, le rôle d'effet de levier, le rôle d'impulsion des collectivités locales sera très modeste. C'est la raison pour laquelle nous concentrons ces financements sur les pôles internationaux Lyon Biopôle et Axelera.

Nous privilégions tous les projets qui ont des retombées pour le territoire, c'est-à-dire pour les laboratoires, les entreprises et notamment les PME de l'agglomération, et qui mettent en valeur le développement durable du Grand Lyon -j'ai écouté ce que disait Etienne Tête-. Par exemple, dans le domaine des transports, le projet majeur est de créer un véhicule propre. Je pense que c'est une contribution importante à la fois au développement économique de notre agglomération mais aussi au développement durable. Il y a aussi dans le pôle chimie-environnement des projets qui sont en lien direct avec nos préoccupations dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

J'ai écouté monsieur Brochier poser la question de la territorialisation et indiquer que, souvent, ces financements dépassent le cadre strictement communautaire. Oui, quand il y a un intérêt commun -si je peux dire- à une zone de recherche qui est en partie dans la Communauté, en partie à l'extérieur, je pense que le rôle d'une collectivité comme le Grand Lyon est de financer des projets qui ont un intérêt pour l'agglomération, quand bien même une partie des financements se déroule au voisinage, aux limites de l'agglomération.

Quant à l'instruction des dossiers par l'Oséo-Anvar, je n'imagine pas que l'on crée des services techniques au Grand Lyon pour instruire des dossiers qui sont extrêmement pointus. La logique veut que ces dossiers techniques soient instruits par les administrations compétentes et on a une en France qui est Oséo-Anvar. En revanche, nous sommes présents, le Grand Lyon et les services du Grand Lyon, dans l'animation des pôles et nous avons dit clairement -on l'a rappelé dans la délibération mais c'est dans une sorte de charte implicite à chacun des pôles- que ce qui compte pour nous c'est ce que je disais précédemment, c'est-à-dire l'intérêt pour les territoires, pour le développement économique et l'emploi du territoire et l'importance pour le développement durable. Nous sommes présents dans l'animation mais naturellement nous ne sommes pas compétents au Grand Lyon pour faire une instruction technique de dossiers d'innovation.

Je crois qu'au total, certes, c'est une somme importante, 13,2 M€, mais je n'ai pas trop d'états d'âme et, dans l'ensemble des dépenses que nous faisons en matière économique, tout ce qui touche à la recherche et au développement, aux pôles de compétitivité, c'est-à-dire à l'action commune des entreprises ou des laboratoires publics ou privés de recherche, c'est probablement l'investissement le plus intelligent que l'on puisse faire pour l'avenir. Donc je n'ai guère de doute sur l'efficacité de l'investissement que nous réalisons au travers de ce projet.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Muet. Quelques mots supplémentaires sur ce dossier.

Tout d'abord pour dire que les services du Grand Lyon et la DAEI suivent d'extrêmement près l'évolution du tissu économique lyonnais. C'est la vitalité de notre cité qui est en jeu, ce sont aussi les emplois de demain.

Dans un certain nombre de secteurs concernés par les pôles dont nous parlons aujourd'hui, on pouvait il y a à peu près deux ans concevoir un certain nombre d'inquiétudes et penser qu'un certain nombre de groupes pouvaient être tentés de se retirer de l'agglomération lyonnaise. Avec le mouvement que nous avons engagé de manière très volontariste pour ce qui est du Grand Lyon, non seulement il ne s'agit plus pour ces groupes de se retirer de notre agglomération mais il s'agit au contraire d'y investir. Leur effort d'investissement amène l'effort d'investissement d'un certain nombre d'entreprises un peu plus petites qui viennent évidemment s'agglomérer parce qu'il y a un effet d'attractivité autour de ce qui est en train de se passer. Ce qui se passe concerne les entreprises mais concerne également l'université et la recherche et c'est évidemment de cette manière que ce que nous sommes en train de faire va être extrêmement productif.

Si l'agglomération lyonnaise aujourd'hui est considérée comme une agglomération qui d'un point de vue économique se porte plutôt bien et va de l'avant, même si je suis allé la semaine dernière aux vœux des Echevins, il n'y a pas seulement l'influence du Saint Esprit, il y a aussi une volonté politique extrêmement forte et, de ce point de vue, nous pensons que ce que nous faisons est essentiel pour l'avenir de notre agglomération.

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. DESSEIGNE.

**N° 2006-3588 - développement économique** - Filière sciences de la Vie - Convention de financement 2006-2007 avec la Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est pour l'organisation du forum mondial Bio Vision - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Brochier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3588. Monsieur Brochier, vous avez la parole.

**M. BROCHIER,** rapporteur : Il s'agit du développement économique, filière sciences de la vie, convention de financement 2006-2007 avec la Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est pour l'organisation du forum mondial Bio Vision. La commission a émis un avis favorable avec un souhait que je vous transmets : c'est une opération qui est extrêmement médiatique et on souhaiterait que le Grand Lyon puisse, d'une manière plus percutante, se l'approprier et faire en sorte que l'on parle du Grand Lyon à l'occasion de cette manifestation.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Socialiste. Non, pardon ! Le groupe Les Verts.

**M. TÊTE :** Le groupe Socialiste n'intervient pas ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Il passera après.

**M. TÊTE** : C'est par mesure de prudence, j'imagine.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce n'est pas par mesure de prudence, monsieur Tête, vous savez quelle est notre bienveillance à votre égard, c'est pour vous donner la primeur.

*(Rires dans les rangs).*

**M. TÊTE** : Je n'en doutais pas. Ceci étant, si vous le permettez puisque vous êtes bienveillant, je souhaiterais répondre à mon collègue et ami monsieur Muet sur la voiture propre. Quand on parle d'avenir, c'est parce que la voiture propre est déjà dépassée et je vais m'expliquer en deux secondes : la quantité de pollution produite dépend de la quantité produite au kilomètre des voitures multipliée par le nombre de kilomètres par habitant et multipliée par le nombre d'habitants. Si la quantité par kilomètre baisse, compte tenu de l'expérience du nombre de kilomètres par habitant et du nombre des habitants qui augmente, la population globale augmente et donc le problème aujourd'hui n'est pas du tout dans une solution technologique de la voiture et, sur les quinze dernières années, on a fait des progrès mais la pollution a augmenté. Le problème est donc d'une autre nature, il est plus politique.

Sur ce dossier, qui a également un caractère scientifique -car nous avons toujours une approche très scientifique des questions-, nous avons un certain nombre d'inquiétudes mais je crois que les services se sont engagés à nous apporter des informations complémentaires ; nos inquiétudes sont de deux natures :

- une sur le portage par la fondation : c'est vrai que lorsqu'on regarde sur les cinq ou six dernières années, on s'aperçoit que cette fondation devient de plus en plus l'instrument de politique souhaitée par la communauté urbaine de Lyon. Cette Bio Vision a été souhaitée par Raymond Barre -tel qu'on a pu le lire dans la presse- et a été lancée en l'an 2000 pour une opération en 2001, le forum, vous l'avez souhaité sur l'agglomération et on s'aperçoit que lorsqu'on regarde leur bilan d'activité -et on peut citer d'autres opérations- qu'elles sont financées par la communauté urbaine de Lyon ;

- une sur le rôle prépondérant de notre collectivité dans le fonctionnement de cette fondation et c'est pour cela que nous avons demandé à avoir accès aux comptes de l'association puisqu'elle dépasse les seuils légaux pour l'obtenir.

Nous faisons simplement cette observation et nous nous abstenons sur ce dossier et nous nous réserverons, à la lecture des comptes, d'autres observations complémentaires ultérieurement.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Socialiste.

**M. LIROSSIER** : Monsieur le président, le forum mondial des sciences de la vie qui aura lieu au mois de mars 2007 devrait permettre de positionner Lyon parmi les bio-clusters les plus dynamiques.

L'édition 2005 a connu un réel succès, avec notamment la journée des lauréats des prix Nobel et la journée société civile ouverte au public avec la participation de nombreuses ONG qui ont pu débattre avec des responsables de groupes pharmaceutiques. Cette édition 2005 a permis aussi de présenter les atouts de Lyon et de sa région en matière de recherche et de technologie.

Mais l'objectif pour 2007 c'est que Bio Vision devienne un forum permanent, émetteur de propositions concrètes en organisant des conférences préliminaires en divers lieux du monde, dont une se tiendra le 10 octobre prochain à Lyon sur le thème de l'immunisation pour tous. Après le forum, les conclusions seront largement diffusées et la mise en œuvre des recommandations sera assurée. Le groupe Socialiste souhaite que cette édition reçoive auprès des médias l'écho qu'elle mérite. Nous savons qu'il est très difficile d'intéresser les médias sur ce type de manifestation s'il n'y a pas de scoop à annoncer, s'il n'y a pas de nouvelle spectaculaire mais les débats sont riches et les propos tenus mériteraient d'être mieux connus et d'être diffusés auprès d'un large public. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. BROCHIER.

---

**N° 2006-3589 - développement économique** - Village de la solidarité internationale - Subvention au collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (Cadr) - Direction générale - Direction des relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3589. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

**M. LARÉAL**, rapporteur en remplacement de M. le vice-président DACLIN, absent momentanément : Je supplée monsieur Daclin. Avis très favorable de la commission développement économique.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Union pour la Communauté. Non ? Alors je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LARÉAL en remplacement de M. le vice-président DACLIN absent momentanément.

---

**N° 2006-3603 - proximité, ressources humaines et environnement** - Elaboration du plan bruit - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3603. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VESSILLER**, rapporteur : Il s'agit d'un rapport qui définit notre action pour élaborer le plan bruit. La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

**M. TÊTE :** Monsieur le président, mes chers collègues, c'est un dossier particulièrement intéressant sur lequel évidemment je ne vais pas revenir sur l'ensemble du rapport mais simplement pour souligner que l'on est à un tournant qui repose sur l'aspect diagnostic. Le tournant est le suivant : nous avons un constat qui est significatif puisque la loi sur le bruit date de 1993 et que votre propre rapport souligne que, malgré la loi de 1993, la dégradation des nuisances sonores n'a cessé de continuer. Sur ce diagnostic, on met en place aujourd'hui un plan de mesures qui va à la fois avoir des mesures physiques et à la fois des modèles mathématiques et notre collectivité, grâce notamment à l'association Acoucity, est particulièrement bien placée sur le plan scientifique en ce qui concerne l'avancée dans ce domaine.

Ceci me permet de faire une toute petite digression du retard pris en matière de nuisance sonore par rapport à la pollution atmosphérique et à sa connaissance : c'est que le système que nous connaissons aujourd'hui sous l'expression Coparty provient principalement d'une fiscalité de l'environnement qui porte sur le soufre et qui a permis le financement et la création d'organismes de cette nature qui sont aujourd'hui regroupés à l'échelle de la France. Aujourd'hui, on doit constater qu'il n'en est pas de même sur le bruit car jamais le législateur ne s'est pas penché de façon efficace sur une politique fiscale en matière de nuisances sonores.

Après cette étape de diagnostic, nous rentrerons -monsieur le président, c'est là que toute la force du politique sera importante- dans la phase de réalisation. Certes, il y a le cadre de la directive européenne qui va nous obliger à intégrer un certain nombre de données dans les plans locaux d'urbanisme et de planification mais surtout il y aura un besoin de volonté politique. Cette volonté politique devra s'exprimer dans les deux, trois ans qui viennent lorsqu'il s'agira de passer aux phases opérationnelles.

A partir de là et pour simplement vous amener à la réflexion, un seul exemple pour bien vous montrer que les problèmes de nuisances sonores sont des problèmes majeurs : on approche trop la question du bruit uniquement en matière de décibels mais ce n'est pas une approche suffisante et -c'est le travail qui est mené actuellement- c'est aussi la perception par nos concitoyens ; d'une façon particulièrement intéressante, à décibel égal, la nuisance de l'aviation civile est pire que la nuisance des voitures qui elle-même est pire que la nuisance des transports collectifs.

Là encore, que ce soit en matière de pollution ou en matière de nuisance sonore, les solutions proposées par les Verts de développer les transports collectifs et de restreindre la voiture et l'aviation civile sont des solutions qui correspondent au souhait de confort de nos concitoyens.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrangeon,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

---

**N° 2006-3604 - proximité, ressources humaines et environnement** - Achat et développement durable - Convention de partenariat avec l'association CLCV - Projet Topten - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3604. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VESSILLER,** rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce projet qui porte sur les achats durables de notre collectivité.

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous avons une minute pour le groupe Les Verts.

**Mme BESNARD :** Oui, rapidement, monsieur le président, chers collègues, nous délibérons ce soir pour doter le Grand Lyon d'un outil pour prendre en compte des impératifs du développement durable dans les achats publics. Rappelons qu'il s'agit là d'un début de concrétisation de la fiche action numéro 79 de notre Agenda 21. Bien sûr, nous nous félicitons du caractère partenarial du projet puisqu'il implique d'autres collectivités en partenariat avec l'Ademe.

Une remarque toutefois : il n'est fait référence, ni dans la délibération ni dans la convention à signer avec l'association, à une méthodologie précise pour l'évaluation des impacts sur l'environnement. Ces impacts ont lieu aux différents stades de la vie du produit, c'est-à-dire durant la fabrication, durant l'utilisation et enfin durant le traitement du produit usagé devenu déchet éventuellement recyclable. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire aux services, nous formulons donc le vœu que cette globalité des impacts soit prise en compte par le projet Topten grâce à une méthodologie homologuée.

Enfin, comme le projet ne devrait concerner pour 2007 que deux gammes de produits, à savoir les véhicules utilitaires et le matériel informatique, il nous semble nécessaire de poursuivre en parallèle notre effort en matière de communication interne et d'éducation à l'environnement de façon à développer chez tous nos collaborateurs l'habitude de se poser la question du développement durable au moment de commander des produits ou des services.

Bien entendu, nous voterons ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrangeon,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

---

**N° 2006-3607 - proximité, ressources humaines et environnement** - Prestations de tri des déchets issus de la collecte sélective - Lot n° 1 - Autorisation de signer un avenant - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2006-3609 - proximité, ressources humaines et environnement** - Prestations de tri des déchets issus de la collecte sélective - Lot n° 3 - Autorisation de signer un avenant - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur des dossier numéros 2006-3607 et 2006-3609. Madame Mermoud, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD**, rapporteur : Pour les rapports numéros 2006-3607 et 2006-3609, avis favorable de la commission sur ces deux délibérations modifiées suivant les deux avenants que le vice-président Da Passano va vous présenter.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons donc tout d'abord une intervention de monsieur Da Passano pour présenter deux amendements.

**M. le vice-président DA PASSANO** : Voilà, monsieur le président, mes chers collègues, un amendement d'abord pour le dossier numéro 2006-3607 :

\* A la place du paragraphe :

*"En attendant le résultat de cette étude à la fin de l'année 2006 et dans l'objectif d'assurer le tri des déchets issus de la collecte sélective à meilleur coût, il est proposé de prolonger les contrats souscrits avec les sociétés Nicollin, Sita Mos, Coved et Onyx jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2010. Cette prolongation permettra également d'harmoniser la date de fin de marché des lots n° 1, 2, 3 et du marché Onyx dans la perspective d'une relance commune de ces derniers. Le présent rapport concerne le lot n° 1."*

nous vous proposons la rédaction suivante :

**"En attendant les résultats définitifs de cette étude à la fin de l'année 2006 et dans l'objectif d'assurer le tri des déchets issus de la collecte sélective à meilleur coût, il est proposé de prolonger les contrats souscrits avec la société Nicollin et Coved jusqu'au 3 décembre 2007. Cette prolongation permet d'harmoniser les dates de fin des marchés n° 1 et 3 sur le marché Sita Mos dans la perspective d'une relance commune de ces derniers. En effet, ces trois lots représentant un potentiel de tri d'environ 45 000 tonnes, permettent d'imaginer une remise en concurrence sous la forme de marchés de prestations pour une durée de 7 ans. En parallèle, la Communauté urbaine étudie une proposition juridique et technique consistant à mettre en place un bail emphytéotique administratif (BEA) pour le lot qui viendra à échéance en 2010"**.

\* Toujours dans le même rapport, à la place des paragraphes :

*"Le prix unitaire de la tonne entrante, en base marché, passerait alors de 95,55 € HT à 105,11 € HT. Cette augmentation de prix, de l'ordre de 10 %, correspond au besoin d'investissement sur le centre de tri Nicollin dans le but de poursuivre les prestations de tri jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2010.*

*Il est alors proposé de passer un avenant n° 3 prolongeant l'exécution de ce marché jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2010, avec une augmentation du montant de 690 876,60 € HT, soit 826 288,40 € TTC. Il porterait le montant total du marché à 8 542 670,60 € HT, soit 10 217 034 € TTC, soit une augmentation, pour l'avenant n° 3, de 8,80 % et de 22,41 % du montant initial du marché tous avenants confondus."*

nous vous proposons la rédaction suivante :

**"Le prix unitaire de la tonne entrante, en base marché, passerait alors de 95,55 € HT à 105,11 € HT. Cette augmentation de prix, de l'ordre de 10 %, correspond au besoin d'investissement sur le centre de tri Nicollin dans le but de poursuivre les prestations de tri jusqu'au 3 décembre 2007.**

**Il est alors proposé de passer un avenant n° 3 prolongeant l'exécution de ce marché jusqu'au 3 décembre 2007, sans augmentation de montant. Le montant total du marché resterait inchangé à 7 851 794 € HT, soit 9 390 745,62 € TTC, soit une augmentation, pour l'avenant n° 3, de 0 % et de 13,61 % du montant initial du marché tous avenants confondus."**

A la place du paragraphe : *"La commission permanente d'appel d'offres, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant."*, il est proposé : **"La commission permanente d'appel d'offres a été informée, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, des présentes modifications proposées au Conseil par le rapporteur"**.

\* Dans le délibéré, à la place du paragraphe :

**"1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 3 au marché n° 991 174 M conclu avec la société Nicollin pour les prestations de tri des déchets issus de la collecte sélective - lot n° 1. Cet avenant prolonge la durée du marché jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2010. Cet avenant, d'un montant de 690 876,60 € HT, soit 826 288,40 € TTC, porte le montant total du marché à 8 542 670,60 € HT, soit 10 217 034 € TTC."**

nous vous proposons la rédaction suivante :

**"1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 3 au marché n° 991 174 M conclu avec la société Nicollin pour les prestations de tri des déchets issus de la collecte sélective - lot n° 1. Cet avenant prolonge la durée du marché jusqu'au 3 décembre 2007. Cet avenant, d'un montant nul, laisse le montant total du marché inchangé à 7 851 794 € HT, soit 9 390 745,62 € TTC."**

La proposition d'amendement pour le dossier numéro 2006-3609 est à peu près analogue, avec des montants différents. Je la lis dans l'intégralité, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Peut-être pas...

**M. le vice-président DA PASSANO** : Comme vous le souhaitez. Tout le monde l'a sur la table, je pense. L'esprit est le même.

Sur ces deux amendements, dont vous avez bien compris qu'ils sont identiques même s'ils concernent deux sociétés différentes avec des montants différents et des dates différentes, je voudrais, si vous le voulez, mes chers collègues, ajouter deux mots de commentaires parce que cela peut sembler un petit peu étrange, deux mots sur le fond et deux mots sur la forme :

- sur le fond, je prends la responsabilité de ces amendements pour lesquels j'ai demandé l'accord du président et l'accord pour modifier le dossier initial. Celui qui vous avait été soumis initialement consistait à prolonger jusqu'en 2010 des marchés qui, je vous le rappelle, avaient été passés en 1999, c'est-à-dire que les mêmes prestataires en auraient été titulaires pendant près de onze ans sans aucune remise en concurrence, ce qui, vous l'avouerez, n'est pas très habituel.

Sur ces marchés qui, je le rappelle, remontent à 1999, la Chambre régionale des comptes a fait des remarques et nous a questionnés sur leur renouvellement. Quel est, en effet, le problème ?

Il y a quelques années, le Grand Lyon a décidé la mise en place de la collecte sélective des déchets. Qui dit collecte sélective dit création de centres de tri et ainsi quatre marchés publics de prestations de service ont été passés, trois en 1999 avec la société Nicollin, la société Sita Mos et la société Coved et un quatrième en 2003 avec la société Onyx.

Ces marchés ont été passés sous une forme originale qui -je reprends les termes de la Chambre régionale des comptes- ne se rattache à aucune catégorie classique de contrat. En effet, ils ont été passés à des sociétés qui, pour les exécuter, achetaient leur terrain, faisaient leur affaire de toutes les démarches, construisaient leur centre de tri, l'équipaient des matériels qu'ils jugeaient les mieux adaptés et des sociétés qui sont donc entièrement propriétaires de leurs installations et que nous rémunérons à la tonne de déchets triés que nous leur apportons. Ce montage est très original. En effet, un peu partout en France, ce sont les collectivités qui sont propriétaires des installations de tri et qui les confient en exploitation à des sociétés, comme par exemple nous le faisons au Grand Lyon pour les déchetteries.

La Chambre régionale des comptes a estimé, à juste raison, qu'au moment des renouvellements, les entreprises actuellement titulaires des marchés seraient avantagées car elles disposeraient déjà des installations et les auraient amorties.

Vous savez bien, mes chers collègues, combien il est difficile de trouver des sites et de faire admettre aux populations que l'on va installer des centres de tri. Donc les sociétés aujourd'hui titulaires disposant de leur centre de tri serait avantagées. C'est dans ce but que nous avons confié à notre direction d'audit et contrôle de gestion et à notre direction de la propreté une étude qui doit aboutir à la fin 2006. Nous avons donc pensé que prolonger les lots n° 1 et 3 jusqu'au 3 décembre 2007 en les alignant de plus sur le lot n° 2 était suffisant puisque cela nous donnera un an, de fin 2006 au 3 décembre 2007, pour prendre une décision -que nous prendrons bien sûr ensemble- sur le renouvellement et la forme de renouvellement de ces marchés.

Voilà pour le fond.

Pour la forme, nos services avaient envisagé de modifier ce rapport par une simple note au rapporteur, ce qui, je vous le concède, n'était peut-être pas très judicieux, compte tenu des importantes modifications apportées. C'est pourquoi nous lui avons proposé la solution de l'amendement.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Monsieur Jeannot.

**M. JEANNOT :** Ce rapport est révélateur d'un dysfonctionnement grave. Nous prenons acte des modifications apportées aux rapports initiaux non plus sous forme de note au rapporteur comme présenté en commission mais sous forme d'amendement soumis au vote de l'assemblée. Il n'en reste pas moins que ces rapports sont de ce fait totalement réécrits. La logique aurait été de les retirer et de les représenter au prochain Conseil afin que nous n'en prenions pas connaissance à la dernière minute.

Nous avons bien noté que, vu l'urgence de prolonger le contrat avec la société Nicollin ou autre qui s'achève le 28 septembre prochain, vous êtes obligés de recourir à la précipitation. Vous évoquez les remarques de la Chambre régionale des comptes qui s'interrogeait sur la remise en concurrence équitable des marchés de la propreté en général et des prestations de tri issues de la collecte sélective en particulier. Le bien-fondé d'une harmonisation des dates de remise en concurrence n'est donc

pas remis en question, bien que les premiers rapports qui nous ont été envoyés proposaient une date de prolongement en 2010, ce qui est très risqué juridiquement. Il serait bon d'y ajouter une anticipation de délai de renouvellement des marchés pour nous éviter cette information pour le moins chaotique.

Dans ces conditions, nous ne prendrons pas part au vote.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je dois dire, monsieur Jeannot, que vos remarques vont dans le même sens que les propos tenus par monsieur Da Passano et c'est parce que nous avons pensé effectivement que la date de 2010 pouvait paraître un peu lointaine que nous avons fait les corrections qui ont été présentées par monsieur Da Passano qui m'a demandé d'arbitrer et que j'ai arbitré dans le sens qui vous est proposé aujourd'hui.

Qui est pour le rapport numéro 2006-3607 ainsi amendé ?

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrangeon,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Union pour la Communauté.

Pour le rapport numéro 2006-3609 le vote est identique.

Adoptés, le groupe Union pour un Mouvement populaire n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

---

**Désignation d'un représentant titulaire  
de la Communauté urbaine à la  
Commission départementale  
de la nature, des paysages et des sites**

**(Dossier n° 2006-3595)**

**Résultats du vote**

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous communique maintenant les résultats de vote :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 148  
- à déduire : bulletins blancs ou nuls ..... 16  
- reste pour le nombre de suffrages exprimés..... 132  
- majorité absolue ..... 67

Ont obtenu :

- M. Patrick Laurent ..... 80 voix  
- M. Michel Forissier ..... 51 voix  
- Mme Claudine Friehe ..... 1 voix

Monsieur Patrick Laurent ayant obtenu la majorité absolue est désigné.

---

**Désignation d'un représentant suppléant  
de la Communauté urbaine à la  
Commission départementale  
de la nature, des paysages et des sites**

**(Dossier n° 2006-3595)**

**Résultats du vote - 1<sup>er</sup> tour -**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 147  
- à déduire : bulletins blancs ou nuls ..... 11  
- reste pour le nombre de suffrages exprimés..... 136  
- majorité absolue ..... 69

**Octobre 2006**

- Mme Béatrice Vessiller..... 62 voix  
 - Mme Claudine Frieh..... 69 voix  
 - M. Michel Buronfosse..... 5 voix

**M. LE PRÉSIDENT** : La majorité absolue n'étant pas atteinte, nous allons procéder à un deuxième tour de scrutin. Dès que les bulletins auront été distribués et les pouvoirs vérifiés, le scrutin est ouvert et vous faites circuler les urnes.

**N° 2006-3610 - proximité, ressources humaines et environnement** - Rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3610. Madame Rabatel, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente RABATEL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Les Verts

**Mme la vice-présidente VESSILLER** : Merci, monsieur le président. Tout d'abord, nous apprécions d'examiner le rapport 2005 en septembre, soit deux mois plus tôt que l'an dernier, et ce malgré des difficultés rencontrées cette année à la direction de la propreté. Nous remercions toute la direction d'avoir pu resserrer le délai afin de nous permettre de mieux tirer parti des enseignements de l'année écoulée pour définir les priorités de l'année prochaine.

Parmi les points positifs de ce rapport, soulignons le progrès dans la quantité recyclée, dans le tonnage de verre collecté et dans la qualité de la collecte sélective puisqu'il y a moins de communes où la qualité de la collecte est considérée en 2005 comme insuffisante qu'il n'y avait de communes où la collecte était très mauvaise en 2004 ; nous espérons qu'il s'agit là réellement d'un progrès et pas d'un changement de thermomètre puisque les catégories ne sont pas tout à fait les mêmes. Le taux de refus est passé de 41 % à 34 %, progrès notable, mais notre objectif est, je vous le rappelle, de 27 % de taux de refus. Nous avons encore des marges de progrès !

Le rapport 2005 montre une baisse de la quantité de déchets collectés, due surtout à la baisse du tonnage des déchets non ménagers, puisque la direction de la propreté mène un travail important avec les entreprises et les administrations pour qu'elles se chargent de leurs déchets car ceux-ci ne sont pas de notre compétence.

La réduction des déchets à la source est un défi majeur de nos sociétés de consommation, du suremballage et du "tout jetable". Les déchets ont un coût environnemental : ils accroissent notre empreinte écologique. Les déchets ont un coût financier : coûts de collecte et de traitement sont en augmentation avec 84 M€ au total ; rappelons les 32 M€ investis en 2005 dans la mise aux normes des usines d'incinération et les 10 M€ par an nécessités par le fonctionnement de ces nouvelles installations dépolluantes. Enfin, les déchets ont un coût sanitaire et social : conditions de travail pour les personnes qui collectent, trient, recyclent, émissions polluantes des incinérateurs pour les riverains et plus globalement les populations.

Pour ne pas aggraver tous ces impacts mais au contraire chercher à les réduire, les Verts ne comprennent pas bien, monsieur le président, pourquoi il faudrait construire un nouvel incinérateur aux portes de l'agglomération.

D'abord, pour qui serait ce nouvel incinérateur à Loire sur Rhône, mis à l'étude en juillet dernier par le Conseil général ? Pour les déchets des habitants de la Communauté urbaine ? Personnellement, cela me semble incompréhensible puisqu'il n'a jamais été question de ce nouvel équipement dans le très intéressant groupe de travail que vous avez mis en place -et dont je fais partie- pour réfléchir à notre stratégie à moyen terme sur les déchets. Je vous précise que, dans le cadre de ce groupe, je demande régulièrement que l'on étudie des scénarii volontaristes de réduction des déchets permettant de ne pas augmenter nos capacités actuelles d'incinération. Enfin, il y a sans doute mieux à faire sur l'ancien site de la centrale EDF de Loire sur Rhône que de mettre une usine d'incinération qui n'utiliserait même pas le fleuve et n'alimenterait aucun réseau de chaleur : ayons plutôt un projet ambitieux de développement durable pour ce site au lieu d'envoyer nos poubelles chez les nouveaux entrants du Grand Lyon. Monsieur le président, nous souhaiterions vous entendre nous rassurer sur ce point et sur une vision partagée par l'ensemble de notre assemblée.

Les Verts ne veulent pas d'incinération mais une réduction drastique des déchets à la source et bien sûr une amplification de la collecte sélective et du recyclage. Nous produisons dans le Grand Lyon 1,3 kilo de déchets par jour et par habitant ; c'est dans la moyenne nationale mais rappelons que dans certaines villes européennes les habitants sont à moins de un kilo par jour !

Pour réduire vraiment à la source, nous avons besoin :

- de développer plus vite le compostage individuel et avec des objectifs plus importants : nous ne devons pas viser d'installer des composteurs chez 13 % des propriétaires de maisons individuelles mais au moins chez 50 % d'abord puis 80 % ensuite,

- d'inciter aux achats moins producteurs de déchets : produits moins emballés, moins de bouteilles d'eau, produits frais du marché, conditionnement plus pertinent...

Pour cela, il faut des moyens dans le cadre du plan d'éducation au développement durable : la seule campagne de l'Ademe "réduisons vite nos déchets, ça déborde" ne peut suffire. Investir dans l'éducation, c'est investir vraiment pour le développement durable : rappelons qu'à 120 € la tonne incinérée, on pourrait économiser 1 M€ en réduisant le tonnage des bacs gris de 2 %. En plus, en augmentant celui des bacs verts par un taux de refus plus bas, par exemple si l'on passait de 41 % à 25 % de taux de refus, on gagnerait encore 1 M€ de recettes supplémentaires d'Eco-emballage.

En conclusion de ce rapport, je dirai que nous sommes en progrès et qu'il y a encore beaucoup à faire. Nous nous y attelons. Il faut continuer à mettre les moyens nécessaires et, concernant le projet de l'incinérateur de Loire sur Rhône, merci, monsieur le président, de nous préciser votre position sur ce dossier. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe GAEC.

**Mme MERMOUD** : Monsieur le président, comme vient de le dire Béatrice Vessiller, la première chose à souligner concernant ce rapport 2005 sur les déchets, c'est la diligence dont ont fait preuve les services pour l'établir cette année ; qu'ils en soient ici remerciés !

Sur le fond, les indicateurs dont nous disposons en matière de qualité sont pratiquement tous au vert pour l'année 2005, même si cette année a été atypique côté traitement avec l'arrêt d'exploitation temporaire des usines d'incinération pour permettre leur mise aux normes et donc le recours à des délestages en centres de stockage très supérieurs à la norme.

Tout d'abord nous produisons moins de déchets ou, plus précisément, nous en collectons moins -comme l'a dit Béatrice-. Dans le contexte tendu qui est celui de notre capacité de traitement, c'est là un enjeu central pour notre collectivité. Cette baisse des tonnages nous est expliquée en partie par les actions de limitation de la prise en charge des déchets non ménagers ; Yves Fournel qui parlera après moi y reviendra une minute en ce qui concerne les déchets des équipements communaux.

Deuxième point positif, on trie mieux cette année : la qualité du tri sélectif a fait un bon en avant, là aussi grâce aux différentes expérimentations menées, en particulier en matière de communication de proximité. Le tonnage des déchets dangereux des ménages, maintenant acceptés en déchetteries, a également augmenté d'un tiers dans l'année.

Enfin, on recycle et on valorise globalement plus, même si notre performance reste très en-deçà des gisements.

En résumé, nous faisons mieux d'année en année mais nous avons encore des marges de progrès. Je rejoins tout à fait ce qu'a dit Béatrice Vessiller.

Côté coûts, la situation s'est sensiblement améliorée par rapport à l'année dernière puisque nous n'avons pas eu besoin, en 2005, de recourir au budget général pour améliorer le financement de la collecte et du traitement des déchets. La réévaluation de la TEOM à laquelle nous avons procédé l'an dernier a donc joué pleinement son rôle. Mais il s'agit là d'une mesure de court terme et il nous faut aller au-delà et chercher à comprimer les dépenses qui peuvent l'être ; c'est le but de la réflexion stratégique actuellement en cours dans notre assemblée -et nous y reviendrons d'ici la fin de cette année- pour adopter une stratégie communautaire qui oriente à moyen terme notre action en matière de collecte et de traitement dans le respect des principes du développement durable.

Je vous remercie et je passe la parole à Yves Fournel.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Fournel.

**M. FOURNEL** : Monsieur le président, chers collègues, je partage évidemment globalement les orientations qui ont été évoquées et les appréciations globales qui ont été portées. Simplement, je veux attirer l'attention sur un problème particulier qui est celui des équipements communaux. Le Grand Lyon étant l'émanation des communes et agissant, en termes de compétence, pour les communes, il n'est pas normal que, de ce point de vue, on considère les équipements communaux, les écoles et les crèches comme des usagers ou des clients privés comme les autres. Je souhaite que l'on puisse examiner à l'avenir les conditions particulières sur les déchets de ces équipements communaux dans le cadre de notre politique globale sur les déchets. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je pense le représenter aux groupes de réflexion sur les déchets, vous aurez l'occasion d'y présenter vos propositions.

En ce qui concerne Loire sur Rhône, il se trouve que notre collègue José Mansot nous représente au Séal pour réfléchir sur l'avenir de ce territoire et donc je vais lui céder la parole.

**M. MANSOT** : Merci, monsieur le président. Je pense qu'effectivement, ce site mérite toute notre attention. Nous en avons longuement parlé lorsque nous avons évoqué l'adhésion de Givors et de Grigny et, ce soir, nous avons un sujet qui ramène encore sur l'intérêt de ce site.

Je voudrais peut-être souligner trois points qui ont déjà fait l'objet de discussions au sein du Séal et qui vont encore donner lieu à des discussions dans le cadre du groupe spécifiquement chargé de réfléchir à l'avenir de ce site.

Tout d'abord, je souscris et nous souscrivons totalement à ce qui a été dit sur les priorités. Depuis quinze ans, les collectivités, l'Etat ont consommé des sommes folles à traiter les déchets et très peu à la prévention de la production de déchets. On peut considérer que moins de 10 % de l'argent public qui a été investi est allé réellement à la prévention, moyennant quoi, depuis quinze ans, les productions individuelles qui devaient diminuer n'ont fait qu'augmenter : nous sommes à plus d'un kilogramme par habitant par jour et il faudra bien que cela cesse, sinon on voit bien que l'on va saturer tous les trous, tous les espaces possibles pour stocker nos déchets. Donc, la priorité des priorités -et cela a été largement repris dans nos réflexions sur le Scot- c'est la réduction de notre production. Il y a des moyens, il y a de la conviction, il y a des modifications de comportement. Je souscris à ce qui a été dit bien sûr sur l'information dans le milieu scolaire et dans d'autres milieux aussi.

L'augmentation des capacités de traitement a des effets pervers. C'est un effet pervers qui est lié à une espèce de paresse. A partir du moment où il y a des décharges pour accueillir nos déchets, qu'il y a des installations pour les incinérer, pour les trier, l'effort est moindre. Je pense que, dans ce domaine, il faut être très vigilant et lutter contre cet effet pervers et, de notre point de vue, augmenter la capacité de traitement de nos déchets c'est inévitablement aller vers une augmentation de notre production. Je pense qu'il vaut mieux dès aujourd'hui travailler à la réduction de nos productions individuelles.

Deuxième point, longuement évoqué dans le Scot, c'est le fait de construire une agglomération certes soucieuse de son environnement mais économe, économe notamment sur le plan énergétique. Alors, cela comporte bien sûr, quand on traite la question des déchets, le recyclage des matières premières : plutôt que de les mettre en décharge, on les recycle, on fait de l'économie de matières premières ; mais cela comporte aussi la valorisation énergétique : nos déchets comportent de l'énergie en eux-mêmes et nous devons nous organiser pour la valoriser. On n'est plus dans une période où l'on peut se permettre de jeter le carburant parce que c'est un carburant (le papier, les matières plastiques), on n'est plus dans une période où l'on peut se permettre de jeter ce carburant.

Il faut donc que, dans le dispositif que nous mettons en place, nous ayons le souci de valoriser le plus possible le contenu énergétique de nos déchets. Quelques chiffres, qui sont d'ailleurs donnés dans le rapport : aujourd'hui, nous valorisons 38 % du contenu énergétique de nos déchets à l'usine nord, c'est-à-dire que, dans le contenu énergétique des déchets que nous pourrions capter -pas tout à fait en totalité parce qu'il y a des règles de la physique qui ne le permettent pas- nous n'en valorisons que 38 % ; à l'usine du port Edouard Herriot, nous en valorisons 44 %. Alors, vous pourriez dire : "Ce n'est pas si mal.". C'est vrai que ce n'est pas si mal parce qu'au niveau national, on valorise à peu près 35 % du contenu énergétique des déchets, sauf que nous avons, dans notre région, des collectivités qui ont réfléchi depuis plus longtemps que nous, qui ont changé peut-être leur stratégie par rapport aux déchets et qui ont des valorisations bien supérieures ; je prends l'exemple de Grenoble -excusez-moi, monsieur le président, mais il faut aller prendre les bons exemples où ils sont- où on valorise 65 % du contenu énergétique des déchets. Vous voyez que l'on a une marge de plus de 20 %.

**Donnerie 2006** semble, notamment au niveau Séal dans notre réflexion sur les perspectives énergétiques, que nous n'avons pas le droit d'abandonner cette énergie aux décharges ou aux petits oiseaux.

Pourquoi arrive-t-on à valoriser de façon plus efficace les déchets à Grenoble ? C'est tout d'abord parce que l'on a des usagers en quantité plus importante, parce que le réseau de chaleur de Grenoble est plus important et il y a notamment des consommateurs pour les périodes estivales, ce qui nous manque dans notre agglomération. Cela est une piste sur laquelle nous voulons travailler au niveau du Sépal : organisons la distribution de chaleur de façon à ce qu'il n'y ait pas, l'été, des calories qui s'en vont dans l'atmosphère !

Enfin, troisième point -mais il a été longuement évoqué, je ne veux pas le développer longuement-, l'intérêt métropolitain du site de Loire Givors est évident et il faut que nous considérons ce site -permettez-moi l'expression- un petit peu comme "une perle" que nous avons reçue parce qu'il a un potentiel extrêmement fort et nous ne devons pas le gâcher. Il faudra que l'on réfléchisse aux perspectives, aux objectifs que l'on veut pour ce secteur-là, en lien avec la commune de Loire sur Rhône. Je remercie le président d'avoir demandé au Sépal de travailler sur ce sujet parce qu'il y a effectivement des connexions fortes avec les Scot qui sont proches du nôtre, avec Vienne, avec Loire sur Rhône bien sûr.

Donc, voilà ce que je voulais dire à monsieur le président pour apporter l'avis du Sépal dans ce débat.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vais vous répondre de manière très concrète : ce que j'ai dit à Givors et à Grigny au moment de la campagne d'adhésion, je le maintiens, voilà !

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente RABATEL.

**N° 2006-3565 - déplacements et urbanisme** - Projets connexes LEA - Ajustement et complément d'autorisation de programme (AP) de huit projets connexes à LEA - Direction générale - Direction des grands projets -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3565, Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une minute pour le groupe UPC.

**Mme DECIEUX** : Monsieur le président, mes chers collègues, dans quelques mois, la nouvelle ligne de tramway LEA sera mise

en service. C'est une bonne nouvelle pour tous les habitants de l'est de l'agglomération. Je ne suis pas sûre que tous ceux qui emprunteront ce tramway soient au courant des coûts.

Depuis plusieurs mois, que ce soit ici ou au conseil municipal de Lyon, je vous alerte, monsieur le président, sur les surcoûts permanents liés aux programmes que vous avez engagés. Le problème réel est surtout lié aux autorisations de programmes qui visiblement sont insuffisantes. Pourquoi insuffisantes ? Plusieurs réponses me viennent à l'esprit :

- manque de rigueur dans l'évaluation des coûts ;
- enveloppe financière fixée arbitrairement et nécessité pour les services de "passer" dans l'enveloppe coûte que coûte, ce qui paraît souvent impossible ;
- estimation basse de l'opération qui, une fois engagée, doit aller à son terme à coups d'avenants et d'ajustements complémentaires ;
- ou bien absence de prise en compte de l'ajustement lié aux matières premières et, en général, mauvaise perspective sur l'augmentation des coûts à moyen terme.

Le dossier de LEA et des projets connexes n'échappe pas à ce schéma : plus de 8 % d'augmentation, rien que sur ces projets !

Je prendrai un seul exemple pour illustrer mon propos : l'acquisition d'un immeuble route de Genas. Monsieur le président, vous avez déjà fait la preuve il y a quelques mois de votre mauvaise approche de l'acquisition immobilière en achetant à prix d'or une ruine dans le premier arrondissement. Vous renouvez l'exploit, cette fois en achetant au final 830 000 € un immeuble évalué 380 000 € en mettant en avant le foncier ; le foncier a bon dos ! Visiblement, cet immeuble n'avait fait l'objet d'aucune visite et avait été estimé de l'extérieur, à vue d'œil, à la louche, puisque vos services ont découvert des appartements après coup. Ce n'est pas sérieux, monsieur le président ! N'oubliez jamais que c'est de l'argent public, qui ne se dilapide pas n'importe comment !

D'autres dépassements sont à l'ordre du jour dans ce dossier et les explications sont d'aussi médiocre qualité que pour le dossier que je viens d'évoquer. C'est pourquoi mon groupe s'abstiendra sur ce dossier, en vous demandant surtout de veiller à la bonne économie des marchés que vous signez.

**M. LE PRÉSIDENT** : Votre tirade était excellente, sauf qu'elle était totalement à côté de la plaque parce qu'il ne s'agit pas de l'augmentation des marchés mais simplement de coût de foncier supplémentaire que nous avons été obligés d'acheter pour aménager de manière plus qualitative l'ensemble de LEA ; donc voilà pour votre explication.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
- contre : néant,
- abstention : groupe Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**N° 2006-3569 - déplacements et urbanisme** - Projet de programme local de l'habitat (PLH) - Prise en compte des avis des Communes et du Sépal sur le projet de PLH - Saisine de monsieur le préfet pour avis, avant approbation définitive - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3569. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE,** rapporteur : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je donne la parole au groupe UMP.

**M. FORISSIER :** Monsieur le président, chers collègues, dans le cadre de l'élaboration du PLH, la délibération soumise à ce jour à notre conseil de Communauté urbaine a une importance particulière. En effet, à la suite d'un travail important des élus et des services concernés, nous sommes arrivés à un résultat que nous pouvons qualifier de positif en ce qui concerne l'évolution de la politique globale du logement dans notre agglomération.

Cependant, il est évident que le document qui va être soumis à l'approbation de notre conseil en 2006 ne répondra pas complètement aux attentes des habitants et ne permettra pas d'être en adéquation avec nos ambitions de développement urbain.

Notre groupe est déjà intervenu dans le débat pour souligner la nécessité de pratiquer une politique foncière offensive et de se doter des outils nécessaires pour maîtriser notre développement. Je tiens aujourd'hui à rappeler la nécessité d'aménagement durable et de qualité des équipements et espaces publics qui devront accompagner la production de logements.

Comme l'ont fait observer les conseils municipaux de Sainte Foy lès Lyon et de Meyzieu, il est nécessaire d'aider les communes d'une manière proportionnelle à leur taux d'effort en matière de logement pour la réalisation des équipements publics indispensables pour l'accueil des nouveaux arrivants. Une priorité est donnée au niveau national en matière de logement, il est important que dans le prolongement de cette politique, au niveau du Grand Lyon, nous nous donnions les moyens d'agir sur le long terme.

Nous souhaitons, en ce qui concerne le groupe UMP, un effort particulier dans le domaine du logement en direction des jeunes et des familles qui sont l'avenir de notre Grand Lyon. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je donne la parole au groupe UPC. L'intervention est retirée. Je donne la parole au groupe communiste.

**M. PLAZZI :** Monsieur le président, chers collègues, au mois de mars 2006, nous avons arrêté notre projet de PLH. Nous en avons débattu. Notre collègue Louis Lévêque, au nom de notre groupe, avait mis en avant, entre autres, la volonté politique incontestable du Grand Lyon de faire vivre dans les faits l'article 55 de la loi SRU, ce qui n'était pas évident : il y a quelques années, à son origine, des forces politiques s'opposaient -et continuent à s'opposer- à son application, combats d'arrière-garde au regard des besoins de logements.

La question du logement n'est ni liée à des problèmes individuels ni à des problèmes techniques mais, fondamentalement, à des

choix politiques. Il nous faut donc, à l'échelle du Grand Lyon, poursuivre notre effort malgré un environnement national qui ne favorise pas nos objectifs.

Il faut au moins, au niveau national, 600 000 logements au lieu des 500 000 annoncés par le plan Borloo. Ce nombre, déjà insuffisant, ne sera pas atteint car, sur l'objectif des 500 000 logements sociaux en cinq ans, il fallait en réaliser 90 000 en 2005. Or, la réalité est toute différente : seuls 80 000 logements sociaux et intermédiaires financés, soit 89 % de l'objectif. Mais, sur ce total, il sera construit seulement 53 000 logements vraiment sociaux, c'est-à-dire à loyer modéré, au lieu des 120 000 qu'il faudrait.

De plus, la loi portant engagement national pour le logement (ENL) aurait été une nouvelle l'occasion pour le gouvernement de tenter de vider de sa substance l'article 55 de la loi SRU, qui impose à certaines communes un effort de construction permettant d'atteindre 20 % de logements sociaux. Nous pouvons nous féliciter de la suppression de l'amendement Ollier qui prévoyait de comptabiliser comme logements sociaux l'ensemble des accessions sociales à la propriété pendant cinq ans. Il n'en demeure pas moins que la loi ENL constitue un nouveau coin enfoncé dans cette obligation de solidarité nationale avec la comptabilisation des aires d'accueil des gens du voyage et, pendant cinq ans, des logements déconventionnés et de ceux, HLM, vendus à leurs occupants. L'objectif de cette loi n'est donc pas de répondre aux besoins des habitants et de ceux qui aspirent à le devenir mais de rentabiliser le secteur de l'immobilier et surtout pas la production de logements HLM.

A l'opposé, les élus communistes et républicains -avec d'autres- défendent le rôle incontournable d'un service public du logement, avec un patrimoine HLM, pour garantir le droit au logement pour tous et partout dans notre pays et des circuits de financement propres. Il nous faut donc revenir à plus de 2 % du PIB dans le budget de l'Etat, mobiliser plus de financements (la Caisse des dépôts et consignations et la collecte des livrets A), pousser à une participation revalorisée des employeurs au système de collecte du 1 % logement.

C'est pourquoi, initiatives après initiatives, nous portons la volonté de construire un véritable service public national décentralisé du logement et de la ville. L'intercommunalité peut jouer un rôle pertinent et en être la cheville ouvrière. Il faut se féliciter de toutes les initiatives d'associations et de partis politiques mobilisés pour la défense du logement social :

- ces jours-ci, l'initiative de jeunes étudiants avec Habitat et Humanisme qui collectent des fonds pour aider à loger les plus démunis ;

- dans quelques jours, l'initiative de la Confédération nationale du logement (CNL) qui s'oppose à une hausse importante des loyers et des charges ;

- dans quelques jours aussi, notre association, l'Association nationale des élus communistes et républicains (ANECR) et le PCF organiseront une grande initiative, avec un bus qui sillonnera la France, le "bus du droit au logement", pour aller à la rencontre de nos concitoyens, pour porter l'exigence d'un grand service public du logement, pour dénoncer cette crise, exiger et obtenir des moyens pour en sortir. Il sera présent dans l'agglomération lyonnaise le 28 septembre. C'est en quelque sorte avec cette initiative que nous contribuerons, avec d'autres, à la lutte pour le droit au logement pour tous.

Novembre 2006

**Désignation d'un représentant suppléant  
de la Communauté urbaine à la  
Commission départementale  
de la nature, des paysages et des sites**

**(Dossier n° 2006-3595)**

**Résultats du vote - 2<sup>ème</sup> tour -**

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de donner la parole au groupe Les Verts, je donne le résultat du deuxième tour pour le suppléant de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	146
- à déduire : bulletins blancs ou nuls .....	13
- reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	133
- majorité absolue .....	67

Ont obtenu :

- Mme Béatrice Vessiller.....	62 voix
- Mme Claudine Frieh.....	66 voix
- M. Michel Buronfosse.....	3 voix
- M. Etienne Tête .....	2 voix

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous sommes donc partis pour un troisième tour... Je ne savais pas que la Commission des sites avait une telle influence sur le poste de suppléant ! Donc vous refaites circuler les urnes.

*(Les conseillers votent).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Les Verts prend la parole.

**M. BESNARD** : Monsieur le président, simplement, il faut évidemment se féliciter que le PLH ait été adopté à l'unanimité. Très rapidement, et sans développer puisque nous y reviendrons au fur et à mesure que les dossiers qui y sont liés seront présentés et, au fur et à mesure de l'avancement de ce projet, nous aborderons ces questions de nouveau, je voudrais simplement souligner l'efficacité de la ville de Lyon qui a mis en place des outils pour satisfaire tant qualitativement que quantitativement les objectifs ambitieux qu'elle s'était fixés. Je voudrais dire aussi l'effort financier important de la Communauté urbaine qui est trois fois plus important que celui de l'Etat alors même qu'il s'agit d'une compétence qui reste une prérogative de l'Etat. Enfin, nous déplorons une fois de plus le décalage entre les intitulés d'engagement national et les résultats de la discussion parlementaire qui restent bien décevants. Or, le maintien de l'article 55 de la loi SRU n'a rien changé malgré la crise du logement profonde que notre pays connaît aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe GAEC.

**Mme MERMOUD** : Merci, monsieur le président. Notre Communauté avait adopté à l'unanimité, le 27 mars dernier, le projet de nouveau PLH et nous ne pouvons que nous féliciter de voir que l'ensemble des communes qui ont délibéré depuis sur ce dossier y sont également favorables. Les différentes remarques qu'elles ont apportées au projet montrent bien leur souci de se l'approprier et de l'adapter au plus près de leurs réalités locales.

Par exemple, lors du débat de mars, nous avons souligné le fait que 70 % des habitants de notre agglomération ont des revenus qui peuvent leur autoriser l'accès au logement social, alors que trop de communes ou de territoires refusaient encore l'implantation de tels logements. Aujourd'hui, des communes déficitaires en logement social demandent la mise en place d'un droit de préemption renforcé, ce qui traduit la prise de conscience d'un besoin généralisé en matière d'habitat social et nous semble donc aller dans le bon sens.

Nous avons insisté également sur l'importance d'assurer, dans la production de logement social, une part suffisante pour le logement très social, qui est à l'évidence la demande la plus déficitaire. C'est un souci manifestement partagé par la ville de Lyon dans ses demandes de modifications du projet.

Enfin, nous sommes tout à fait favorables à une prise en compte plus explicite de la problématique du vieillissement dans les fiches action du PLH. Le vieillissement sera -je pense que nous en sommes tous d'accord- un défi majeur des années à venir pour le logement comme pour bien d'autres domaines de l'action publique. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour le groupe Alliance pour le Grand Lyon opérationnel, retirée. Donc, le groupe Socialiste et apparentés.

**Mme DAVID** : Merci, monsieur le président. Chers collègues, nous avons approuvé, en séance du 27 mars dernier, les objectifs audacieux du programme local de l'habitat à l'échelle de l'agglomération pour 2007-2012. Adopté à l'unanimité des formations politiques de notre Conseil, cet instrument de prévision et de programmation fixe le cap d'une nouvelle ambition en faveur de l'habitat autour d'une vision partagée de ce que devra être notre action pour répondre aux besoins en logements des ménages.

Dans le cadre de la procédure d'amélioration et de la définition des modalités de sa mise en œuvre, les communes membres du Grand Lyon et le Sépal ont été sollicités pour rendre leur avis sur le contenu du PLH. Cette consultation est un résultat tout à fait satisfaisant. De l'assentiment général -et c'est tant mieux !- se profile ainsi une confirmation de la démarche soutenue par notre institution intercommunale. C'est une étape importante car les avis donnés par les conseils municipaux enrichissent la réflexion avec une force de proposition réelle, s'agissant notamment de l'augmentation des objectifs de programmation de logements sociaux, d'offres locatives pour les ménages à revenus intermédiaires ou encore d'accession à la propriété. Toutes ces pistes d'actions sont annexées à la présente délibération et compléteront donc l'armature de notre programme local de l'habitat.

La situation générale de la crise du logement -sur laquelle je ne reviendrai pas- rend indispensable la mise en place d'une stratégie d'intervention de nos collectivités publiques. Nous agissons par la recherche de solutions pour aider au développement de la construction d'habitations qui, dans leur diversité de produits, de typologies et dans leur fonction de mixité sociale, collent au mieux à la réalité de la vie des habitants.

Nous avons pour cela décidé d'une politique volontariste de portage foncier et financier. Sans cette forme d'aide apportée par le Grand Lyon, il faut savoir qu'il serait, en l'état du marché de l'immobilier, quasiment impossible de sortir une opération à un prix abordable. Or, nous avons la préoccupation de ne pas répercuter ces coûts élevés de construction sur les niveaux des loyers ; c'est un élément déterminant dans le programme d'actions déjà anticipé par la Communauté urbaine : sans attendre la finalisation des objectifs du PLH, un outil de prospection a été mis en place afin de constituer des réserves foncières à moyen et long termes pour alimenter les capacités résidentielles de l'agglomération.

Oui, les communes et désormais toutes les communes du Grand Lyon sont résolument déterminées à prendre toute leur part du défi commun auquel le PLH fait référence. Je veux parler du rééquilibrage territorial indispensable à la répartition harmonieuse des nouveaux programmes de logements. De bon sens et d'évidence, dans l'intérêt de la population, il était temps de dépasser les disparités spatiales. Fort heureusement,

sous votre impulsion, monsieur le président, et grâce à la prise de conscience des maires, cette survivance malheureuse du déséquilibre entre l'est et l'ouest paraît désormais révolue, même si nous avons encore du terrain à conquérir. Les mentalités changent car l'image stéréotypée du logement social constitué de grands ensembles et d'immeubles sans âme, résultant à l'époque d'une conception urbaine précipitée et hasardeuse, n'est plus de mise. Les bailleurs publics et les aménageurs démontrent aujourd'hui leur capacité à concevoir des espaces d'habitat à taille humaine dans un cadre environnemental de qualité.

Nous pouvons ainsi raisonnablement envisager, dans un proche avenir, une toute autre perspective plus équilibrée et donc en harmonie de ce qui résultera de la réalisation de nos engagements inscrits au PLH. Nous favoriserons un rythme soutenu du nombre de logements neufs livrés en réponse aux besoins tout en renforçant l'attractivité de l'agglomération mais aussi -et je crois que cela est important- une prise en compte à part entière d'une question de société qui nous concerne tous, celle du vieillissement de la population ; des mesures permettront d'assurer des conditions de bien-être en toute autonomie à nos seniors et aux personnes plus fragilisées.

Une autre question d'actualité nous rappelle l'impérieuse nécessité de régler collectivement, de façon humaine, efficace et pérenne, le problème de l'accueil des réfugiés dans le département du Rhône.

Nous poursuivons également la dynamique de diversification de l'offre résidentielle rendue possible par les opérations de renouvellement urbain engagées. Nous privilégierons un environnement de qualité dans lequel l'habitat s'intègre en harmonie à l'unité du tissu urbain en termes d'équipements, de services ou de desserte de transports en commun comme c'est déjà beaucoup le cas ; dans ce contexte, un effort tout particulier devra être consenti pour une meilleure accessibilité des lieux.

Nous devons ainsi explorer les possibilités d'adaptation des logements pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Nous favoriserons enfin une offre d'habitat au plus grand nombre avec une priorité accordée aux jeunes et primo-accédants, aux familles disposant de faibles ressources et aux classes intermédiaires correspondant en moyenne à la représentation sociologique de 70 % des ménages habitant dans notre agglomération.

Pour mener à bien ce programme ambitieux et pour en suivre l'évolution dans le temps de sa réalisation jusqu'en 2012, nous nous dotons d'un observatoire. Cet outil d'analyse et de synthèse des données se situe à l'appui des réflexions initiées par la conférence d'agglomération de l'habitat.

Les élus du groupe Socialiste se félicitent du travail accompli et prendront toute leur part active et déterminée à la réussite des objectifs et des enjeux liés à cette nouvelle politique de l'habitat.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous allons passer maintenant à la deuxième partie, sans discussion.

---

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents*

---

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

---

**N° 2006-3566** - Saint Priest - Classement, dans le domaine public de la voirie communautaire, des voies de la cité Berliet - Avenant de transfert à la convention de participation financière avec la société Renault Véhicules Industriels (RVI) - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

**N° 2006-3574** - Saint Priest - Boulevard urbain "est", entre la rue du Dauphiné et la RD 518 - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT :** La commission déplacements et urbanisme a désigné madame David comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3566 et 2006-3574. Madame David, vous avez la parole.

**Mme DAVID,** rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DAVID.

---

**N° 2006-3567** - Traitement informatisé des accidents corporels de la circulation - Approbation de deux conventions avec la Police nationale - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2006-3576** - Sathonay Camp - Reconversion de l'ancien camp militaire - Création de la ZAC Castellane - Lancement de la procédure de consultation d'aménageurs - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire pour les études de maîtrise d'oeuvre - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2006-3579** - Aménagement de carrefours mixtes par le département du Rhône - Approbation d'une convention de participation financière - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2006-3580** - Programme des opérations globalisées 2006 - Maintenance des ouvrages d'art - Autorisation de programme complémentaire - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2006-3581** - Givors - Grigny - Travaux d'entretien et petits investissements de voirie pour l'année 2007, éventuellement renouvelable en 2008 par reconduction expresse - Autorisation de signer un marché à bons de commande pour des travaux de voirie - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2006-3582** - Lyon 5° - Tunnel sous Fourvière - Domanialité de l'ouvrage - Classement dans la voirie nationale des accès autoroutiers - Direction générale - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3567, 2006-3576 et 2006-3579 à 2006-3582. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**N° 2006-3568** - Villeurbanne - Signature des conventions de participation financière des bailleurs de la résidence Jacques Monod concernant l'étude de faisabilité du projet urbain pour le quartier - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2006-3572** - Vaulx en Velin - Quartier des Grolières - Quatrième tranche de restructuration des espaces extérieurs - Avenant à la convention de participation financière concernant les fonds européens - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2006-3573** - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Meyzieu - Jonage - Projet de l'Anneau bleu - Aménagement des berges du canal de Jonage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

**N° 2006-3577** - Vénissieux - GPV Vénissieux - Ilot du Cerisier - Aménagement des abords de l'école de musique - Ajustement du coût prévisionnel et du plan de financement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2006-3578** - Lyon 3° - Lyon 8° - Avenants aux conventions-cadre triennales (2001-2003) de Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3568, 2006-3572, 2006-3573, 2006-3577 et 2006-3578. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

**M. BENARBIA**, rapporteur : Je vous remercie, monsieur le président. La commission a rendu un avis favorable sur l'ensemble de ces rapports. Il y a simplement lieu de modifier un mot dans le rapport numéro 2006-3568 : au huitième paragraphe, il fallait lire "**rénovation urbaine**" et non pas "**restitution urbaine**" qui est une coquille malheureuse.

Je n'entrerai pas dans le détail des autres rapports qui n'ont pas soulevé d'objection de la part de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

**N° 2006-3570** - Dardilly - Secteur des Cuers - Institution d'un périmètre d'études - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le dossier 2006-3570 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

**N° 2006-3571** - Saint Fons - Abords de la mairie et de son extension - Engagement de la 2° tranche - Convention de désignation de la Commune en qualité de maître d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3571. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

**M. MARQUEROL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

**N° 2006-3575** - Tassin la Demi Lune - ZAC du Centre - Déclaration de projet à la suite d'une enquête publique dans le cadre de la procédure d'expropriation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3575. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

**M. IMBERT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. IMBERT.

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**N° 2006-3584** - Résultats de l'année 2005 sur les opérations d'immobilier dédié aux jeunes entreprises innovantes - Einstein, Tony Garnier, Fleming, Laënnec et lotissement Bioparc - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur Desseigne comme rapporteur du dossier numéro 2006-3584. Monsieur Desseigne, vous avez la parole.

**M. DESSEIGNE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. DESSEIGNE.

**N° 2006-3585** - Subvention à l'association Alliance logistique région urbaine de Lyon - Convention annuelle - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Petit a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3585. Monsieur Petit, vous avez la parole.

**M. PETIT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. PETIT.

**N° 2006-3586** - Convention avec l'école supérieure de chimie physique électronique de Lyon - Symposium scientifique international "Demain... vers une chimie choisie" - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3586. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

**M. LARÉAL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LARÉAL.

**N° 2006-3587** - Filière Sciences de la vie - Soutien à l'implantation de l'European Cervical Cancer Association (Ecca) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3587. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VULLIEN**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

**N° 2006-3590** - Coopération décentralisée avec la ville de Ouagadougou - Programme et convention de coopération décentralisée 2007-2009 - Direction générale - Direction des relations internationales -

**N° 2006-3592** - Coopération décentralisée avec la ville de Rabat - Programme d'appui à la décentralisation du Maroc (PAD) - Financement d'un soutien à la ville de Rabat pour la réalisation d'un plan de déplacements urbains (PDU) et de la mise en place d'un service déplacements à la ville de Rabat - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3590 et 2006-3592. Il n'est pas là. Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président DACLIN absent momentanément.

**N° 2006-3591** - Convention de coopération décentralisée avec la ville de Nikolaïev (Ukraine) - Direction générale - Direction des relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Joly a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3591. Monsieur Joly, vous avez la parole.

**M. le vice-président JOLY**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président JOLY.

### III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

**N° 2006-3593** - Nouveau code des marchés publics 2006 - Répartition des responsabilités et délégations de signature - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances et institutions a désigné madame la vice-présidente Pédrini comme rapporteur du dossier numéro 2006-3593. Madame Pédrini, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente PÉDRINI**, rapporteur : Merci, monsieur le président. Si vous permettez, je vais dire quelques mots tout de même sur ce rapport - pendant qu'il y a le dépouillement-. Le nouveau code des marchés est un exercice d'intégration du droit européen dans le droit français. Certaines notions comme la notion de PRM ont été supprimées dans la nouvelle mouture. A cet égard, je vous rappelle que, dans notre organisation, les personnes responsables des marchés, dites PRM, étaient grosso modo les vice-présidents.

Parallèlement, le processus achats du Grand Lyon s'inscrit dans une démarche qualité avec comme objectif une certification début 2007. Cette démarche est basée sur une parfaite lisibilité des responsabilités et des compétences. Notre choix d'organisation doit donc être fidèle à cette démarche. C'est pourquoi nous vous avons proposé le schéma annexé à la délibération. Vous pourrez constater qu'il ne bouleverse pas l'existant, conservant aux personnes responsables des marchés une pleine autorité sur les actions conduites.

La commission a donné un avis favorable sur le premier rapport numéro 2006-3593.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente PÉDRINI.

**N° 2006-3597** - Surveillance incendie et gardiennage du centre d'échanges de Lyon Perrache - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Forissier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3597. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

**M. FORISSIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. FORISSIER.

**N° 2006-3598** - Convention triennale avec le pôle européen de Lyon et de Rhône-Alpes - Subvention - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2006-3599** - Exercice 2006 - Budget principal et budget annexe de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3598 et 2006-3599. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. VINCENT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. VINCENT.

#### **IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT**

**N° 2006-3600** - Délivrance et gestion de cartes à puce nécessaires à l'utilisation de chronotachygraphes électroniques - Autorisation de signer le contrat - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2006-3601** - Programme de coopération décentralisée mené en partenariat avec l'Union européenne et le bureau d'études Burgeap pour le bénéfice de la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame la vice-présidente Rabatel comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3600 et 2006-3601. Madame Rabatel, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente RABATEL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente RABATEL.

**N° 2006-3602** - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Réalisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable pour les nouveaux aménagements et restructuration du réseau principal d'assainissement - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3602. Madame Mermoud, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

**N° 2006-3605** - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Projets nature des vallons du ruisseau des Echets et du plateau des Hautes Barolles - Programmes d'actions 2006 - Participations financières - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**N° 2006-3606** - Oullins - Contrat de rivière Yzeron Vif - Balme de la Cadière - Travaux de confortement - Convention d'attribution d'un fonds de concours - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Fillot a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3605 et 2006-3606. Monsieur Fillot, vous avez la parole.

**M. FILLOT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FILLOT.

**N° 2006-3608** - Prestations de tri des déchets issus de la collecte sélective - Lot n° 2 - Autorisation de signer un avenant - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le dossier 2006-3608 est retiré de l'ordre du jour.

*(Retiré).*

**N° 2006-3611** - Extension de l'opération de compostage individuel - Conventions d'échange de données avec les Communes - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2006-3616** - Fourniture de sel de déneigement de classe A et B pour les voies publiques situées sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Tourniaire a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3611 et 2006-3616. Madame Tourniaire, vous avez la parole.

**Mme TOURNAIRE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme TOURNAIRE.

**N° 2006-3612** - Lyon 6° - Convention de partenariat d'expérimentation du tri au parc de la Tête d'Or - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3612. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le vice-président CLAISSE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

**N° 2006-3613** - Association Amitié des personnels communautaires et municipaux - Convention pluriannuelle - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2006-3614** - Créations, transformations et suppressions d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

**N° 2006-3615** - Bourg en Bresse - Convention de mise à disposition d'un cadre A communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service carrière-conseil -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3613 à 2006-3615. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

**M. le vice-président CRÉDOZ**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

---

**Désignation d'un représentant suppléant  
de la Communauté urbaine à la  
Commission départementale  
de la nature, des paysages et des sites**

**(Dossier n° 2006-3595)**

**Résultats du vote - 3<sup>ème</sup> tour -**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	147
- à déduire : bulletins blancs ou nuls .....	11
- reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	136
- majorité absolue .....	69

Ont obtenu :

- Mme Claudine Frieh.....	69 voix
- Mme Béatrice Vessiller.....	62 voix
- M. Michel Buronfosse.....	5 voix

Madame Claudine Frieh ayant obtenu la majorité absolue est élue.

**M. LE PRÉSIDENT** : La séance est levée.

*(La séance est levée à 20 heures 35).*

---

**ANNEXE**  
**Propositions d'amendements pour les dossiers n°2006-3607 et 2006-3609**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT POUR  
LE DOSSIER N° 2006-3607**

**Prestations de tri des déchets issus de la collective sélective - Lot n° 1 -**

**Autorisation de signer un avenant**

↪ A la place du paragraphe :

*"En attendant le résultat de cette étude à la fin de l'année 2006 et dans l'objectif d'assurer le tri des déchets issus de la collecte sélective à meilleur coût, il est proposé de prolonger les contrats souscrits avec les sociétés Nicollin, Sita Mos, Coved et Onyx jusqu'au 1er mars 2010. Cette prolongation permettra également d'harmoniser la date de fin de marché des lots n° 1, 2, 3 et du marché Onyx dans la perspective d'une relance commune de ces derniers. Le présent rapport concerne le lot n° 1."*

Il est proposé :

"En attendant les résultats définitifs de cette étude à la fin de l'année 2006 et dans l'objectif d'assurer le tri des déchets issus de la collecte sélective à meilleur coût, il est proposé de prolonger les contrats souscrits avec la société Nicollin et Coved jusqu'au 3 décembre 2007. Cette prolongation permet d'harmoniser les dates de fin des marchés n° 1 et 3 sur le marché Sita Mos dans la perspective d'une relance commune de ces derniers. En effet, ces trois lots représentant un potentiel de tri d'environ 45 000 tonnes, permettent d'imaginer une remise en concurrence sous la forme de marchés de prestations pour une durée de 7 ans. En parallèle, la Communauté urbaine étudie une proposition juridique et technique consistant à mettre en place un bail emphytéotique administratif (BEA) pour le lot qui viendra à échéance en 2010."

↪ A la place des paragraphes :

*"Le prix unitaire de la tonne entrante, en base marché, passerait alors de 95,55 € HT à 105,11 € HT. Cette augmentation de prix, de l'ordre de 10 %, correspond au besoin d'investissement sur le centre de tri Nicollin dans le but de poursuivre les prestations de tri jusqu'au 1er mars 2010."*

*Il est alors proposé de passer un avenant n° 3 prolongeant l'exécution de ce marché jusqu'au 1er mars 2010, avec une augmentation du montant de 690 876,60 € HT, soit 826 288,40 € TTC. Il porterait le montant total du marché à 8 542 670,60 € HT, soit 10 217 034 € TTC, soit une augmentation, pour l'avenant n° 3, de 8,80 % et de 22,41 % du montant initial du marché tout avenant confondu."*

Il est proposé :

"Le prix unitaire de la tonne entrante, en base marché, passerait alors de 95,55 € HT à 105,11 € HT. Cette augmentation de prix, de l'ordre de 10 %, correspond au besoin d'investissement sur le centre de tri Nicollin dans le but de poursuivre les prestations de tri jusqu'au 3 décembre 2007."

Il est alors proposé de passer un avenant n° 3 prolongeant l'exécution de ce marché jusqu'au 3 décembre 2007, sans augmentation de montant. Le montant total du marché resterait inchangé à 7 851 794 € HT, soit 9 390 745,62 € TTC, soit une augmentation, pour l'avenant n° 3, de 0 % et de 13,61 % du montant initial du marché tout avenant confondu."

↳ A la place du paragraphe : "La commission permanente d'appel d'offres, le 1er septembre 2006, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant."

Il est proposé :

"La commission permanente d'appel d'offres a été informée, le 1er septembre 2006, des présentes modifications proposées au Conseil par le rapporteur."

↳ Dans le **DELIBERE**, à la place du paragraphe :

"1° - **Autorise** monsieur le président à signer un avenant n° 3 au marché n° 991 174 M conclu avec la société Nicollin pour les prestations de tri des déchets issus de la collecte sélective - lot n° 1. Cet avenant prolonge la durée du marché jusqu'au 1er mars 2010. Cet avenant, d'un montant de 690 876,60 € HT, soit 826 288,40 € TTC, porte le montant total du marché à 8 542 670,60 € HT, soit 10 217 034 € TTC."

Il est proposé :

"1° - **Autorise** monsieur le président à signer un avenant n° 3 au marché n° 991 174 M conclu avec la société Nicollin pour les prestations de tri des déchets issus de la collecte sélective - lot n° 1. Cet avenant prolonge la durée du marché jusqu'au 3 décembre 2007. Cet avenant, d'un montant nul, laisse le montant total du marché inchangé à 7 851 794 € HT, soit 9 390 745,62 € TTC."

**PROPOSITION D'AMENDEMENT POUR  
LE DOSSIER N° 2006-3609**

**Prestations de tri des déchets issus de la collecte sélective - Lot n° 3 -**

**Autorisation de signer un avenant**

↪ A la place du paragraphe :

*"En attendant le résultat de cette étude à la fin de l'année 2006 et dans l'objectif d'assurer le tri des déchets issus de la collecte sélective à meilleur coût, il est proposé de prolonger les contrats souscrits avec les sociétés Nicollin, Sita Mos, Coved et Onyx jusqu'au 1er mars 2010. Cette prolongation permettrait également d'harmoniser la date de fin de marché des lots n° 1, 2, 3 et du marché Onyx dans la perspective d'une relance commune de ces derniers. Le présent rapport concerne le lot n° 3."*

Il est proposé :

"En attendant les résultats définitifs de cette étude à la fin de l'année 2006 et dans l'objectif d'assurer le tri des déchets issus de la collecte sélective à meilleur coût, il est proposé de prolonger les contrats souscrits avec la société Nicollin et Coved jusqu'au 3 décembre 2007. Cette prolongation permet d'harmoniser les dates de fin des marchés n° 1 et 3 sur le marché Sita Mos dans la perspective d'une relance commune de ces derniers. En effet, ces trois lots représentant un potentiel de tri d'environ 45 000 tonnes, permettent d'imaginer une remise en concurrence sous la forme de marchés de prestations pour une durée de 7 ans. En parallèle, la Communauté urbaine étudie une proposition juridique et technique consistant à mettre en place un bail emphytéotique administratif (BEA) pour le lot qui viendra à échéance en 2010."

↪ A la place du paragraphe :

*"Il est alors proposé de passer un avenant n° 3 prolongeant l'exécution de ce marché jusqu'au 1er mars 2010, avec une augmentation du montant de 1 503 888,73 € HT, soit 1 798 650,92 € TTC. Il porterait le montant total du marché à 11 442 463,73 € HT, soit 13 685 186,62 € TTC, soit une augmentation, pour l'avenant n° 3 de 15,13 % et de 17,99 % du montant initial du marché tout avenant confondu."*

Il est proposé :

"Il est alors proposé de passer un avenant n° 3 prolongeant l'exécution de ce marché jusqu'au 3 décembre 2007, sans augmentation du montant du marché. Le montant total du marché resterait inchangé à 9 938 575 € HT, soit 11 886 535 € TTC, soit une augmentation, pour l'avenant n° 3 de 0 % et de 2,86 % du montant initial du marché tout avenant confondu."

↪ A la place du paragraphe :

*"La commission permanente d'appel d'offres, le 1er septembre 2006, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant."*

Il est proposé :

"La commission permanente d'appel d'offres a été informée, le 1er septembre 2006, des présentes modifications proposées au Conseil par le rapporteur."

↳ Dans le **DELIBERE**, à la place du paragraphe :

*"1° - **Autorise** monsieur le président à signer un avenant n° 3 au marché n° 991 176 P conclu avec la société Coved pour les prestations de tri des déchets issus de la collecte sélective - lot n° 3. Cet avenant prolonge la durée du marché jusqu'au 1er mars 2010. Cet avenant, d'un montant de 1 503 888,73 €, soit 1 798 650,92 € TTC, porte le montant total du marché à 11 442 463,73 € HT, soit 13 685 186,62 € TTC."*

Il est proposé :

*"1° - **Autorise** monsieur le président à signer un avenant n° 3 au marché n° 991 176 P conclu avec la société Coved pour les prestations de tri des déchets issus de la collecte sélective - lot n° 3. Cet avenant prolonge la durée du marché jusqu'au 3 décembre 2007. Cet avenant, d'un montant nul laisse inchangé le montant total du marché à 9 938 575 € HT, soit 11 886 535,70 € TTC."*

---

---